

04/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION**PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2024****Présents :**

Cloé ARTAUT, Bazile BEURLET, Geoffroy BROCARD, Céline BUON, Raphaël CHARPENTIER, Jean-Philippe COINTET, Florence DANTON, Mario DEL PERO, Alexis GOIN, Cécile LAVIER, Pierre-Louis PERIN.

Absents ou excusés :

Cyril BENOIT, Sarah BONVALET-YOUNES, Axelle DEQUATRE, Lisa FITOUSSI, Arthur LANIER, Julie SAADA, Yanis TABYAOUI THIBERT (procuration à Madame ARTAUT).

Assistaient à la séance :

Emmanuelle ABELÉ	Chargée de mission diversité et inclusion
Jean BASSÈRES	Administrateur provisoire
Pauline BENSOUSSAN	Directrice des admissions
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne Solenne DE ROUX	Directrice adjointe de la DFR
Clara DEHANDSCHOEWERCKER	Responsable associative
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Alban HAUTIER	Secrétaire général
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Solen LALLEMENT	Référente égalité et lutte contre les violences sexuelles et sexistes
Enzo LERAY	Responsable associatif
Anne LESEGRETAIN	Directrice Sciences Po Carrières
Kimberly TANG	Responsable associative
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant
Dina WAKED	Présidente du Conseil de l'Institut

*

* *

I. Adoption des financements des projets étudiants soumis à l'avis de la Commission de la vie étudiante du 25 mars 2024	6
II. Proposition d'ajustements pour l'admission en 1ère année du Collège universitaire	7
III. Bilan 2023 du dispositif de lutte contre les violences sexuelles et sexistes	15
IV. Présentation du parcours d'orientation	24

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

La séance est ouverte à 8 heures 34 par Raphaël CHARPENTIER en présentiel et distanciel.

Raphaël CHARPENTIER

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue pour ce nouveau CVEF, CVEF qui s'inscrit dans un contexte à nouveau un peu particulier, ce qui est finalement un peu habituel. Nous nous réjouissons infiniment d'avoir à nos côtés Jean BASSERES, administrateur provisoire de Sciences Po, qui a accepté de venir nous dire quelques mots et peut-être répondre à un certain nombre de nos questions. Comme vous le savez, nous sommes à nouveau confrontés à une procédure de désignation d'une nouvelle direction. C'est une procédure, nous l'avons dit avec Cloé dans un message adressé à tous les membres et toutes les membres du Conseil, dans laquelle nous avons confiance, que nous connaissons, dont nous avons éprouvé la solidité.

Nous savons aussi et surtout, et nous tenions à le dire à nouveau, la grande, l'immense qualité des équipes de Sciences Po, des enseignantes et des enseignants évidemment, des étudiantes et des étudiants, mais surtout de celles et ceux qui font vivre la maison au quotidien, de tous les salariés de Sciences Po qui ont tenu, tiennent face aux vents et marées et permettent à l'École de continuer à avancer, permettent à Sciences Po et aux étudiantes et aux étudiants d'avoir la scolarité la plus normale possible quoi qu'il arrive. Nous voulions une fois de plus, tous les deux, et je suis sûr au nom de tous les membres du Conseil, remercier tous les salariés, toutes les salariées de Sciences Po.

Je ne vais pas être plus long puisque vous avez des contraintes et nous les comprenons bien. Pour vous remercier donc à nouveau de votre présence à ce CVEF, je vous laisserai peut-être la parole pour quelques mots. Ensuite, nous pourrions avoir un temps d'échange et je laisserai également la parole à Dina, présidente du Conseil de l'Institut, pour nous présenter le calendrier du processus de désignation de la prochaine direction. Monsieur BASSERES, je vous laisse la parole.

Jean BASSERES

Merci beaucoup et bonjour à toutes et à tous. Je vais commencer par des excuses puisque j'ai encore une maîtrise assez imparfaite de mon agenda. J'ai une réunion programmée à 9 h 30 rue Saint-Guillaume, je serai donc obligé de vous quitter avant la fin de vos travaux. Ce que je regrette puisque j'ai quand même regardé le dossier ce week-end et je l'ai trouvé très intéressant et sur des sujets assez importants. Je ne pourrai donc pas participer à vos débats, mais la prochaine fois peut-être.

Rapidement, je vous rassure, avant de vous préciser ce qu'est le rôle d'un administrateur provisoire, peut-être vous redire mon attachement à Sciences Po, cette université à laquelle je dois beaucoup, qui a largement, je pense, construit mon attachement au service public, ma passion du service public qui est le fil rouge de toute ma carrière professionnelle. Depuis mercredi, j'ai pu mesurer à quel point la transformation de cette université, depuis que je l'ai quittée il y a très, très longtemps, a été assez remarquable. C'est vraiment cet attachement qui justifie ma présence aujourd'hui. Je n'ai aucun agenda personnel, vous l'avez compris, et je ne serai naturellement pas candidat au poste de future direction de l'établissement. C'est donc uniquement, pour moi, une volonté de rendre à cette école ce qu'elle m'a donné et dans la mesure du possible de rendre service à tous.

Le rôle de l'administrateur provisoire est assez clair, c'est exercer les responsabilités du directeur pour favoriser naturellement le bon fonctionnement de l'Institut et puis pour le défendre et défendre ses intérêts. Il y a une question qui est un peu compliquée, c'est qu'il faut trouver un équilibre entre les décisions indispensables et nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'Institut, mais ne pas empiéter sur les futures marges de manœuvre de l'équipe de direction qui va arriver dans des conditions que vous connaissez. Cette question n'est pas facile, elle a des solutions au cas par cas, mais en tout cas sachez qu'à chaque fois que j'aurai une décision à prendre, je me demanderai s'il est légitime que je puisse la prendre compte tenu de l'impact qu'elle peut avoir sur l'équipe sortante.

Quant au périmètre de votre Conseil, naturellement j'espère, avec toutes les parties prenantes, concourir à la sérénité de la vie étudiante et des enseignements que vous venez d'évoquer. Je crois que l'essentiel, c'est de rester fidèle aux fondamentaux de Sciences Po. Je crois qu'il faut toujours penser à privilégier le débat, un débat respectueux des personnes, des idées, que nous puissions systématiquement travailler à l'apaisement des relations. Je crois beaucoup que les événements organisés par les étudiants font partie de l'ADN de cette maison, qu'ils s'inscrivent dans le projet pédagogique de l'École qui est de favoriser l'engagement, mais que nous devons veiller, dans la tenue de ces événements, à respecter toutes les règles qui sont les nôtres, notamment celle du règlement de la vie étudiante qu'on m'a fait lire dès mon arrivée et qui comporte beaucoup d'éléments de bon sens et de conformité aux règles.

Voilà ce que je voulais vous indiquer. Peut-être pour vous préciser aussi que dans les prochaines semaines, je pense que les rendez-vous doivent être en cours, je vais rencontrer les différents syndicats étudiants pour mieux comprendre leurs attentes, leurs revendications, leur vision de l'établissement, de l'Institution. J'espère pouvoir m'adresser aussi directement à la communauté étudiante dans des modalités qui ne sont pas encore clairement arrêtées, mais je souhaite vraiment avoir un contact avec la communauté étudiante puisque je pense que depuis que je l'ai quittée, les choses ont dû pas mal changer. Ce qui est plutôt bon signe d'ailleurs. Je m'arrête là, en m'excusant encore de ne pas participer à l'intégralité de vos échanges. Je dois vous quitter sans doute vers 9 h 20 parce que je suis vieux et que je marche lentement. Merci à vous en tout cas de m'accueillir.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment. Y a-t-il des questions ? Je me tourne vers peut-être d'abord vous les étudiantes et étudiants.

Cécile LAVIER

Bonjour. Ce n'est pas vraiment une question, je voulais faire une intervention, dans la lignée de ce qui a été dit au Conseil de l'Institut par mon camarade, Damien GARCIA. Vous accueillir d'abord, Monsieur BASSERES, et puis dire peut-être pour l'ensemble des membres de ce Conseil que nous, de notre côté, nous sommes soulagés de la démission de Mathias VICHERAT et de votre arrivée. Nous regrettons par ailleurs que cette décision ait été prise avec deux mois de retard et qu'elle nous ait fait perdre du temps à toutes et tous dans cette Institution. Je veux souligner également que cette position de bon sens – vous avez vous-même parlé de bon sens, je reprends vos termes – a été portée majoritairement par les organisations qui sont représentées dans ce Conseil, donc les syndicats étudiants et les salariés, et ça aussi c'est à déplorer, je pense. Je me permets cette intervention parce que je pense que cette situation a éclairé deux choses. D'abord notre rapport au judiciaire, à la culpabilité et à la présomption d'innocence qui, je pense, doit être retravaillé dans cet établissement. Mais par ailleurs, elle a aussi montré qu'aujourd'hui les conseils sont démunis face à des individus qui, parce qu'ils ont le pouvoir pour le faire, peuvent imposer leur volonté à notre Institution alors même que nous cherchons à la préserver. Je me permets donc de faire cette intervention pour dire que nous, nous pensons que pour éviter que cela se reproduise et que nous reperdions du temps par la suite, il serait bien que même l'administration provisoire commence dès maintenant à réfléchir à mettre en place des cadres clairs pour borner le pouvoir du directeur et donner surtout le pouvoir aux conseils, et notamment au Conseil de l'Institut, d'imposer au directeur de s'en aller si nous jugeons qu'il est bon qu'il le fasse puisque, comme vous allez le rappeler, Madame WAKED, après tout c'est nous qui élisons le directeur. Il serait aussi plutôt sain que nous puissions lui demander de partir si nous estimons qu'il met en péril l'Institution. Je me permets de profiter de ce moment pour vous inviter à commencer dès maintenant ce travail. Merci.

Geoffroy BROCARD

Bonjour, Monsieur. Je me présente, Geoffroy BROCARD, élu de l'Union étudiante. Ma question est assez simple. Au-delà des syndicats étudiants, la communauté étudiante, de manière générale, subit un certain désarroi à la suite des différents événements qui ont pu se produire dans notre école depuis quelques mois. En tant qu'administrateur provisoire, et même si votre passage sera d'une durée limitée, comment comptez-vous concrètement rassurer les étudiants et rétablir la confiance qu'ils peuvent avoir dans notre Institution ? Je vous remercie.

Bazile BEURLET

Bonjour. Je suis représentant pour l'Alternative étudiante Rémoise, du campus de Reims. Il s'agit d'une question par rapport aux VSS, nous sommes justement en plein dedans après cette nomination. Avez-vous lu le rapport qui est sorti récemment sur les VSS ? Avez-vous des perspectives d'action ? Si oui, comment comptez-vous les mettre en place ? Merci.

Jean BASSERES

J'ai compris de l'intervention de Madame LAVIER que les statuts actuels ne prévoient pas que le Conseil de l'Institut puisse démettre le directeur. Il y a effectivement des règlements intérieurs ou des statuts qui prévoient ce type de dispositions. Pour être tout à fait transparent, je n'ai pas à l'ordre du jour une remise en cause des statuts actuels, je vais prendre ce qui existe. Cela fait davantage partie des réflexions que l'on peut avoir pour l'avenir et les perspectives des modifications statutaires. Je prends bien note de votre sujet qui ne nécessite pas, à mon avis, d'expertises juridiques redoutables par ailleurs. Il suffit de le vouloir. Cela pose donc la question de savoir s'il y aura un jour une nouvelle modification statutaire de l'Institut. Je prends bonne note de votre remarque.

Monsieur BROCARD, la manière dont on restaure la confiance, c'est un sujet collectif. Il s'agit de la capacité des uns et des autres de se dire que, sans doute, il y a des événements qui ont posé problème, que des lignes rouges, comme cela a été dit, ont été franchies et comment on se met bien d'accord sur le fait que ces règles existent et qu'on va les respecter. Très franchement, quand je lis le règlement de la vie étudiante, pour le mentionner, je pense qu'il y a beaucoup d'éléments qui permettent une vie collective sereine, de la capacité d'exercer une vie étudiante de qualité et de permettre aussi les enseignements. Parce que finalement, les deux éléments sont, à mon avis, complètement liés. Il va donc falloir au fur et à mesure rappeler sans doute certaines choses. Éventuellement, s'il y a des doutes, des précisions, les apporter, mais je ne pense pas qu'on soit aujourd'hui à se dire qu'il faut repenser complètement toute l'organisation. Je pense que Sciences Po a une histoire extrêmement riche. Je suis, comme je l'indiquais, très attaché au débat. Je pense que cette école doit favoriser le débat, permettre sa libre expression, mais que ce débat doit être naturellement respectueux. Je n'ai donc pas, pour vous répondre, de baguette magique consistant à dire que nous allons désormais assurer la confiance avec tel ou tel élément, c'est un climat d'ensemble. De plus, il faut d'abord qu'on mesure ensemble à quel point cette confiance n'est pas présente. Je pense qu'il y a quelques événements qui mobilisent beaucoup l'attention. Est-ce qu'ils sont pour autant représentatifs de tout ce qu'il se passe dans cette université ? Je suis prudent pour répondre parce que ça fait trois jours que j'y suis, mais je n'ai pas ce sentiment complet, y compris quand je me promène – le terme ne semble pas le meilleur – dans les différents locaux de l'Institut. Nous voyons plutôt du calme, de la sérénité et pas de l'agitation. Il ne faut donc pas non plus qu'on se trompe dans l'analyse. Ce qui est clair, c'est qu'il s'est passé des choses qui sont inadmissibles, qu'il y a d'ailleurs une procédure en cours. Cette procédure, vous en connaissez le mode d'organisation. Nous aurons, le moment venu, des décisions à prendre au regard du rapport qui sera fait. Il faudra les prendre, pour ce qui me concerne, sans aucun état d'âme, et considérer que s'il doit y avoir une possibilité de sanction disciplinaire, il faut aller au bout du processus. Mais n'anticipons pas, on verra ce qu'il y a dans le rapport, naturellement, que je ne connais pas.

Sur les VSS, non, je n'ai pas lu le rapport, mais j'ai lu le dossier qui est aujourd'hui soumis à la délibération. Je pense naturellement que c'est un sujet extrêmement important. J'ai le sentiment en la matière que Sciences Po, pour les quelques éléments de comparaison que je peux avoir en tête, a plutôt été innovant et prenant très sérieusement à cœur ce sujet. On voit bien dans le bilan qui a été fait que des choses importantes ont été mises en œuvre. Il y a sans doute des ajustements possibles, c'est l'objet de vos échanges et nous aurons à en reparler et j'aurai une information précise sur les points que vous aurez abordés. C'est bien sûr un sujet aujourd'hui très, très important. Je pense que nous sommes, là-dessus, sur un consensus assez fort. Après, il va falloir débattre des modalités d'évolution, mais je n'ai pas lu encore le rapport. Je n'ai pas non plus fait le module et il faut que je le fasse.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a, notamment côté enseignants ou salariés, des questions supplémentaires ? Non. Merci beaucoup. Je vais du coup maintenant passer la parole à Madame WAKED pour revenir sur le calendrier et les modalités du processus de désignation de la future direction.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Monsieur le Président. À la suite de la démission du directeur Mathias VICHERAT, la présidente de la FNSP, Laurence BERTRAND DORLÉAC, et moi-même, en tant que présidente du Conseil de l'Institut, avons établi le plus vite possible des modalités d'élection de notre nouvelle direction ainsi que notre agenda. Nous avons envoyé un message le vendredi 22 mars détaillant la procédure et les calendriers des processus de nomination d'une prochaine direction. Je vais les résumer maintenant. Les conditions de cette nomination sont fixées par l'article 27 du décret 2015-1829 du 29 décembre 2015 déterminant les statuts de la FNSP et l'article 6 du décret 2016-24 du 18 janvier 2016 déterminant ceux de l'IEP de Paris. Ces articles précisent dans les mêmes termes les points suivants : le Conseil d'Administration de la FNSP, le CA, et le Conseil de l'Institut, CI, mettent en place une commission chargée de préparer la proposition faite aux deux conseils en vue de la nomination respectivement d'une nouvelle administration de la Fondation et une nouvelle direction de l'Institut. En temps ordinaire, elle doit être mise en place au plus tard six mois avant l'expiration du mandat du directeur de Sciences Po. Dans les circonstances présentes, elle sera constituée dans les plus brefs délais. Les missions de cette commission sont les suivantes : mettre en œuvre une procédure d'appel public à candidature publiée dans le journal officiel de la République française ; examiner les candidatures et sélectionner celles qui donneront lieu à une audition par cette commission ; arrêter une proposition comportant, le cas échéant, plusieurs noms et la soumettre chacun en ce qui le concerne au CA et au CI. Cette commission, qui comprend douze membres, est composée de la façon suivante : les quatre membres du bureau du CA, Laurence BERTRAND DORLÉAC, Alexandre MARIANI, Laurence PARISOT et Sébastien PIMONT ; les quatre membres du bureau du CI, moi-même, Dina WAKED, Simon CORDONNIER, Inès FONTENELLE et Adrien LEHMAN ; et quatre personnalités qualifiées, Français et étrangers, extérieures aux deux conseils et désignées par vote par chacun d'entre eux. C'est-à-dire deux par le CA et deux par le CI, en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Cette commission est présidée conjointement par la présidente du CA et la présidente du CI. Ces délibérations sont prises à la majorité des membres présents, lesquels se prononcent par vote au scrutin secret. Avec Laurence, nous avons travaillé ensemble pour l'élaboration d'un calendrier qui prévoit les auditions des candidats proposés par la commission avant le vote de membres du CI et du CA en septembre. Par la suite, le nom des candidats retenus sera soumis aux autorités publiques pour la nomination. Nous en sommes à la première étape qui consiste maintenant à solliciter des suggestions des personnalités extérieures par les membres des deux conseils afin que nous puissions composer une liste avec notre bureau du CI, comme pour le CA, pour préparer le vote lors de la séance prochaine. Pour le CI, ce sera le 23 avril. Si vous avez des questions, je suis là pour y répondre.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup, Dina. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? C'est un processus auquel nous sommes maintenant habitués, j'allais dire. Donc qui nous est parfaitement clair. Peut-être une question, mais vous allez me dire que sans doute vous ne l'avez pas encore décidé. Comptez-vous procéder de la même manière avec une présélection d'abord d'un certain nombre de candidats que vous entendrez devant la sélection et ensuite un nombre plus restreint de candidats qui seront présentés au Conseil ?

Dina WAKED

Oui, c'est fixé par le décret. La première étape, est de désigner les membres extérieurs, pour avoir la commission au complet, puis étudier les candidatures et auditionner les candidats et les candidates et enfin préparer une shortlist de quelques noms. Cette shortlist sera proposée aux deux conseils.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Par ailleurs, c'est une question plus institutionnelle, lors de la précédente sélection, le CVEF, et nous l'avions mené déjà avec Laurence BERTRAND DORLÉAC et Jeanne LAZARUS qui connaît bien les membres du Comité de sélection pour avoir été elle-même partie avec plusieurs d'entre eux, avait accepté que le CVEF puisse adresser une ou deux questions que ce soit pendant le processus de travaux et surtout lors de la désignation au Conseil de l'Institut où elle avait accepté de dire la question du CVEF. Est-ce que vous pensez que c'est quelque chose que nous pourrions à nouveau faire pour que

ce Conseil puisse, à sa modeste place, nous n'allons pas nous élever au-dessus des statuts et de notre condition, mais lui aussi apporter sa pierre à ce processus de désignation ?

Dina WAKED

Je pense que nous pourrons faire de même et j'espère que Laurence et moi pourrons aussi revenir et vous tenir au courant de la procédure dans la mesure où le respect de la confidentialité nous permettra de partager des informations.

Raphaël CHARPENTIER

Merci beaucoup. Pas d'autres questions ?

Pierre-Louis PERIN

C'est moins une question qu'une remarque, un souhait peut-être. J'aimerais que les gens qui sont en charge de la sélection s'intéressent avant tout à la force du projet pédagogique porté par les candidats. Il m'a semblé que cela manquait un peu peut-être dans le précédent processus.

Raphaël CHARPENTIER

Je ne me permettrai pas de faire de commentaires – (*rires*). Très bien. Donc s'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer à notre ordre du jour.

I. ADOPTION DES FINANCEMENTS DES PROJETS ÉTUDIANTS SOUMIS À L'AVIS DE LA COMMISSION DE LA VIE ÉTUDIANTE DU 25 MARS 2024

Raphaël CHARPENTIER

Nous avons d'abord les dossiers de la CVE. Il s'agissait en l'occurrence d'une subvention de 500 euros, je parle sous le contrôle de Baptiste.

Baptiste VIVIEN

Pour The Student Agora ?

Raphaël CHARPENTIER

Oui, pour The Student Agora.

Baptiste VIVIEN

Je crois que c'est 600 euros.

Raphaël CHARPENTIER

Pardon, 500 euros, c'était ma proposition et que nous n'avons pas votée. J'ai tenté en loucedé, ce fut un échec déplorable – (*rires*). Heureusement que vous étiez là, Baptiste. Il s'agit donc d'une proposition de 600 euros pour The Student Agora. Est-ce qu'il y a des questions particulières ? Est-ce qu'il y a des remarques sur ce point ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer au vote.

Ismahane GASMI

Nous avons une procuration. Monsieur TABYAOUI THIBERT à Madame ARTAUT.

Raphaël CHARPENTIER

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée à l'unanimité à hauteur de 600 euros. Nous pouvons maintenant passer au deuxième point de l'ordre du jour, la proposition des ajustements du règlement d'admission pour la première année avec Pauline BENSOUSSAN que je suis heureux de retrouver. Nous vous passons la parole.

Le financement du projet étudiant est adopté à l'unanimité.

II. PROPOSITION D'AJUSTEMENTS POUR L'ADMISSION EN 1ERE ANNEE DU COLLÈGE UNIVERSITAIRE

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Madame la Présidente, chers élus, je suis ravie de venir vous parler quelques minutes. Je vais essayer d'être synthétique comme l'exercice le veut pour ensuite répondre à vos questions. Nous avons, à la demande de la direction de Sciences Po, fait une évaluation après trois ans de mise en œuvre de la réforme, en place depuis 2021, des admissions en première année du Collège universitaire. Cette direction, quand la réforme avait été votée, avait proposé qu'une évaluation par un chercheur soit faite pour pouvoir quelques années ensuite faire un premier bilan.

Je vous propose de présenter très brièvement directement la méthode de travail – la slide 3 – que nous avons utilisée. Nous avons regroupé plusieurs personnes des différentes communautés de Sciences Po pendant une journée et demie. Une première journée, puis quinze jours après, une deuxième demi-journée pour, sur la base de données, évaluer cette réforme. Les données principales qui ont été utilisées sont celles de l'enquête post-admission qui est réalisée sur des données depuis 2014, également l'évaluation qui avait été demandée par la direction depuis 2021, des données consolidées par la direction des admissions, également des données qualitatives partagées par les représentants à la fois du Collège universitaire, les enseignants présents dans le groupe et les étudiantes qui étaient également représentantes des deux conseils dans ce groupe de travail.

Premier bilan, peut-être synthétique, slide 4. Nous sommes repartis des objectifs institutionnels de l'Institution pour essayer de voir, de 2018 à 2023, quelles avaient été les évolutions de notre corps étudiant admis, mais également présent. Nous avons, dans les objectifs institutionnels, l'excellence académique qui reste le principal objectif. Nous souhaitons recruter chaque année d'excellents candidats. Les chiffres, en tout cas sur une des données que nous avons retenues, qui sont les mentions au baccalauréat pour les candidats passant par Parcoursup, restent très bons et avec, sur ce critère de l'excellence académique, un changement assez notable sur la voie des conventions d'éducation prioritaire. Pour rappel, la réforme de 2021 a repris la phase d'admissibilité à Sciences Po. Auparavant, cette phase d'admissibilité était déléguée au lycée. Aujourd'hui, c'est Sciences Po qui a cette phase d'admissibilité et nous avons donc une hausse, comme vous pouvez le voir, sur la dernière ligne des taux de mentions très bien au baccalauréat.

Deuxième objectif institutionnel, la diversité territoriale et sociale. La diversité territoriale, vous le voyez dans le nombre de lycées d'origine de nos candidats et de nos admis. Là, on ne peut que se réjouir. Nous avons néanmoins noté un impact en proportion sur les lycées AEFÉ qui auparavant, avant 2021, passaient par la procédure internationale et qui, aujourd'hui, passent par Parcoursup avec des taux de sélection du coup très, très forts. C'était une décision sur laquelle nous n'avons pas eu beaucoup de choix puisque c'est à l'échelle nationale que l'ensemble des lycées AEFÉ doivent passer dorénavant par Parcoursup. Sur l'internationalisation, qui est également un objectif institutionnel, 50 % d'étudiants étrangers ou internationaux à Sciences Po, ce qui comprend à la fois les candidats et les admis, quel que soit le cycle d'admission, mais également toute la communauté des étudiants en échange, des étudiants qui font des summer schools. C'est donc beaucoup plus large, ce 50 %. Néanmoins, les admissions ont quand même un vivier d'internationaux très fort. On voit qu'en termes de nombre de candidats admis, nous sommes en augmentation. En revanche, au niveau de la proportion d'internationaux, nous avons une baisse de neuf points avec une cohorte qui a augmenté, j'aurais dû le rappeler, entre 2018 et 2023. Sur la diversité sociale, nous avons également une augmentation. Vous savez, nous avons un objectif en première année d'avoir 30 % d'étudiants boursiers sur l'assiette éligible au Crous, et nous sommes passés de 24 % à 29 % en 2023. Cet objectif est donc clairement atteint.

Sur le genre, nous avons observé que la réforme avait eu un impact, notamment sur le nombre de candidats garçons et le nombre d'admis garçons. Là, nous sommes en baisse. Dans la réflexion sur le groupe de travail, nous nous sommes dit que ce qui était vraiment important, c'était à la fois d'attirer plus de candidats garçons et de s'assurer que les biais, notamment à l'oral, étaient limités puisqu'un certain nombre de données ont montré que les garçons avaient, en proportion, plus de succès à l'oral que les filles. Nous avons donc regardé ce point particulier. Plusieurs éléments explicatifs ont été discutés et nous allons essayer de corriger au maximum ce point.

Sur la slide 6, la direction nous avait demandé, vous le savez parce que ça a été public à la conférence de presse d'août 2023, de réfléchir sur la pertinence de remettre un écrit à l'entrée de Sciences Po. Le

groupe a travaillé sur cette réflexion et, à l'unanimité, a considéré qu'il n'était pas pertinent, au regard des données qui avaient été partagées et discutées, de remettre un écrit. Le groupe a été également convaincu que si jamais on avait préconisé de remettre un écrit, ça n'aurait pas pu être pour l'ensemble de la population des candidats, puisque les internationaux venant de systèmes très différents, cela aurait été très compliqué. Par ailleurs, nous avons été également alertés sur la complexité – surtout pour le candidat, mais également pour l'Institution, même si nous aurions pu mettre les moyens pour y arriver – de réaliser des épreuves télésurveillées à distance dans des conditions d'examen. Le groupe n'a donc pas retenu cette proposition et la direction a été également convaincue par le groupe de travail sur ce point.

La slide 8 reprend finalement les principales propositions d'ajustement. Deux principales propositions. La première est peut-être, pour moi, en tout cas dans mes fonctions actuelles, la plus importante. C'est-à-dire mettre plus de transparence sur les critères d'évaluation vis-à-vis des candidats, des familles et des lycées. Nous savons que la transparence contribue parfois à mieux comprendre les attentes, permet aussi à certains de se dire, selon ces critères-là, objectivement j'ai toutes mes chances de candidater à Sciences Po. Par ailleurs, une deuxième proposition générale vise à continuer à évaluer avec des chercheurs nos procédures d'admission au sens large. Cela nous permet d'avoir un regard différencié par rapport à celui de la direction et cela nous a donc semblé très utile de rappeler ces deux propositions générales.

Sur les quatre blocs, j'imagine que vous les avez en tête. Le premier bloc, ce sont les notes qui sont prises en compte avec, pour la voie générale, Parcoursup et pour la voie CEP, l'outil d'aide à la décision de Parcoursup. Nous avons treize notes actuellement. Nous vous les avons listées dans le document. Nous proposons, en termes de coefficients, de réduire un petit peu le poids des langues vivantes qui sont très importantes, mais qui, au regard de ces treize notes, avaient une pondération qu'il nous a semblé à revoir. Le poids de la matière enseignement scientifique que nous avons souhaité revoir également tout en faisant très attention aux messages que l'on envoyait en faisant ce choix sur l'enseignement scientifique. Nous avons rappelé que les méthodes quantitatives, les statistiques et les mathématiques sont très importantes à Sciences Po ; nous aurons d'ailleurs toute une campagne de sensibilisation très pédagogique sur ce sujet pour permettre aux candidats, encore une fois, de connaître nos attentes dans les matières scientifiques. Nous avons souhaité revoir le nombre d'évaluateurs sur le bloc 2 et le bloc 3, c'est-à-dire que nous passons à un seul évaluateur au lieu de deux, pour plusieurs raisons. D'une part parce que, comme vous l'avez vu dans le document, l'écart type finalement, les écarts de notes entre les deux évaluateurs nous ont paru globalement converger, c'est-à-dire que nous avons entre 90 et 80 en fonction du bloc de nos dossiers qui ont un écart inférieur ou égal à deux. Nous avons donc considéré que c'était plus important d'avoir une formation des évaluateurs renforcée, un vivier plus serré, une meilleure compréhension des contextes d'études de candidats et de mieux appréhender tout cela avec un contrôle qualité également qui serait réalisé au sein de la direction des admissions. Nous avons été également confrontés à la question du calendrier. J'y reviens parce que cette semaine est, pour la direction des admissions, une semaine un peu, je ne vais pas dire angoissante ou stressante, mais nous allons connaître de façon définitive le nombre de candidats qui ont confirmé leurs vœux sur Parcoursup. Nous avons un mois pour évaluer a priori 15 000 candidatures. Donc, deux évaluateurs par dossier, cela fait – je vous laisse faire la multiplication par deux qui m'angoisse pour ne pas dire la somme – beaucoup d'évaluations de dossiers. Nous avons donc considéré que, pour cette raison, il était important notamment de donner plus la chance à l'oral. C'est une des raisons pour laquelle nous souhaitons voir plus de candidats à l'oral avec une évaluation de dossier qui sera, du coup, un peu plus resserrée dans le temps. Sur le bloc 3, j'y reviens, la clarification entre la motivation et l'essai personnel. Nous souhaitons là aussi être plus transparents. Aujourd'hui, nous n'avons pas distingué pour les candidats le poids des notes qui sont attribuées. Nous proposons donc d'avoir 10 et 10. Un autre changement sur ce bloc 3, c'est qu'il sera disponible à l'oral. Finalement, le bloc 3 ne sera plus vu par deux évaluateurs dossiers, mais par trois évaluateurs. Il y aura un évaluateur sur le dossier et les deux évaluateurs de l'oral auront accès à ce bloc 3. C'était aussi une des raisons pour lesquelles vous savez qu'on souhaite que ces dossiers soient authentiques, qu'ils ne soient faits que par nos candidats, mais nous savons que ce n'est pas toujours le cas, nous savons qu'il y a de l'aide, de la préparation et c'est tout à fait, je ne vais pas dire normal, mais quand nous-mêmes nous préparons des choses importantes, nous nous faisons relire. Nous avons été très clairs sur le fait que nous ne souhaitons pas que l'intelligence artificielle soit présente dans ces dossiers, mais nous ne pouvons pas le vérifier. Nous nous sommes donc dit que, finalement,

une des meilleures façons de le vérifier, c'était de pouvoir, à l'oral, questionner aussi sur ce qu'avait écrit le candidat sur un certain nombre d'éléments. C'est la raison pour laquelle le bloc 3 sera accessible pour les deux évaluateurs de l'oral.

Dernier changement important, le poids de l'oral. Nous nous sommes aperçus également, lors de cette évaluation, que finalement – vu que l'oral ne valait que 25 % de la décision finale, comme on a la prise en compte du dossier, et que nous passons quand même un mois à recevoir tous les candidats – l'oral avait un poids que nous considérons comme important de revaloriser. Pour rappel, avant 2021 – c'est le cas d'ailleurs sur la procédure master française – l'oral était décisif. Nous n'avons pas souhaité revenir sur un oral décisif. Néanmoins, nous pensons assez juste de considérer que le dossier vaudra 50 % de la décision au même titre que l'oral.

Voilà pour les principaux changements. Avant de répondre à vos questions, sur la slide 10, nous vous avons résumé la question des mathématiques, donc du débat du groupe, et sur l'importance de dire à nos candidats qu'il y aura – pas uniquement pour l'économie, c'est important aussi, l'ensemble des disciplines l'a dit – le besoin d'être familiarisé pour les études en sciences humaines et sociales avec les données quantitatives, statistiques et mathématiques. Sur les choix de spécialités, nous vous avons mis les données pour pouvoir avoir un maximum d'informations.

Peut-être slide 13 pour faire un point sur l'oral, sur les principaux changements, j'en ai déjà beaucoup parlé, je ne vais donc pas y revenir, mais peut-être faire un point sur la voie générale de Parcoursup. Nous vous avons mis le nombre de candidatures, les 14 000 en 2023, 14 322 candidats, qui se répartissent finalement de façon très inégale entre les différentes voies d'accès. Il nous a paru vraiment important de donner, sur la voie générale, qui est la voie sur Parcoursup, en dehors des candidats des conventions d'éducation prioritaire, plus de chances à des candidats excellents académiquement, c'est le cas d'énormément de nos candidatures, et donc du coup de nous permettre à l'oral d'avoir plus de temps d'échange avec des candidats qui seront certes excellents, mais qui seront aussi très motivés et qui auront un projet d'étude intéressant pour notre établissement. C'est la raison principale pour laquelle nous considérons que voir plus de candidats à l'oral nous paraît pertinent.

Un petit point parce que nous sommes toujours questionnés sur le niveau d'excellence. En 2023, nous avons fait du coup une projection. Si nous avions entendu 500 candidats supplémentaires, finalement le différentiel de la note A qui est la note attribuée au dossier, sur 60, aurait été de 1,1 sur 60. Cela veut dire qu'on ne baisse pas le niveau académique, mais que nous avons beaucoup de candidats excellents. C'est pour cette raison que nous souhaitons en voir plus, mais il n'y a pas cette crainte, et je vous assure que cette crainte, nous y veillons énormément. C'est sans doute la question sur laquelle nous sommes le plus interrogés quand nous travaillons aux admissions. En tout cas, nous voulions, avec ce chiffre, vous montrer que ce n'était pas le cas.

Peut-être un dernier point avant de vous laisser la parole sur le règlement des admissions qui va être soumis avec un projet de résolution et que nous vous soumettons. Ce règlement des admissions, il a trois types de modifications, c'est la slide 15. La première modification est liée à ces ajustements que je viens de vous résumer en quelques minutes. Un deuxième type de changements, c'est une clarification par rapport au fonctionnement du jury. Nous avons donc une note sur A et une note sur B. La note sur B passera, du fait du changement du poids de l'oral, à 120 au lieu de 80 actuellement. Nous avons, du coup, modifié sur le règlement la question du rôle du jury sur la possibilité d'attribuer des points supplémentaires, appelés « points de jury », aux candidats qui sont juste en dessous de la note A et de la note B. Cette clarification vise aussi à être plus transparent. Elle vise non pas à repêcher un certain nombre de candidats issus de certains lycées ou de l'AEFE ou d'autres lycées, mais elle vise à notamment prendre en compte un certain nombre de critères que l'on prend déjà en compte qui sont les boursiers, les situations de handicap et pour les internationaux, ceux qui sont juste en dessous de la barre. Ça nous paraît d'autant plus important que nous aurons un évaluateur et donc le jury doit s'assurer, au préalable d'une formation et d'un sérieux de l'ensemble des évaluations, de pouvoir considérer qu'un certain nombre de candidats très proches de la barre puissent, le cas échéant, par rapport à un débat qui sera en jury sur la question des mérites, être remonté à la barre.

Dernier point sur les changements, la protection des données. Nous avons rajouté des éléments pour les internationaux, qui n'ont pas ce que l'on appelle parfois la « Fiche avenir » pour les Français ou des appréciations dans les bulletins, mais qui ont des lettres de recommandation. C'est le candidat qui nomme le professeur dont il souhaite avoir la recommandation. En revanche, nous, Sciences Po, nous

assurons au professeur que cette recommandation restera strictement confidentielle et donc nous avons mis un nouveau paragraphe sur ce point.

Dernier point dont je n'ai pas parlé, c'était la slide juste avant, nous avons eu aussi beaucoup de débats sur l'écrit, sur les mathématiques et sur le niveau de langue des candidats. Nous avons encore ce chantier à instruire. Nous n'avons pas réussi à instruire de façon unanime ce sujet. Néanmoins, nous sommes assez convaincus qu'un candidat qui suit un cursus, que ce soit en français ou en anglais, doit avoir, avant le début de sa scolarité, un niveau important dans cette langue pour pouvoir maîtriser très rapidement et ne pas être en difficulté scolaire par rapport à cette barrière de la langue. Je vous remercie et suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Raphaël CHARPENTIER

Merci infiniment. De mon côté, et je le dis d'autant plus que j'examine chaque année un certain nombre de dossiers, peut-être une question plus sur le double examen du dossier. J'avoue que d'un point de vue utilisateur, c'était assez rassurant d'une certaine manière de savoir qu'on n'était pas le seul à avoir un regard et de se dire qu'on était deux et que ça permettait d'assurer une forme d'impartialité peut-être accrue. J'entends bien les arguments, notamment organisationnels, que vous donnez. Est-ce qu'il y a du coup une possibilité de renforcer la formation ? Je sais qu'elle était évoquée sur les slides, mais nous n'en avons pas parlé et c'est normal, nous ne pouvions pas tout évoquer. Comment renforcer la formation ? Est-ce qu'il est possible aussi de donner, sans trop guinder les choses, peut-être des guidelines plus fortes, notamment sur l'examen même du dossier scolaire ? Je pense que les variations peuvent être assez fortes selon la manière dont on appréhende le poids des différentes matières. Je sais, pour en avoir parlé à certains, que plusieurs considèrent que les matières scientifiques, ils ne les regardent pas, d'autres au contraire regardent la note globale, que certains vont regarder plus l'évaluation et l'évolution, d'autres moins, le poids relatif, etc. Comment renforcer la formation et être bien sûr que cette fin du double examen n'ait pas d'impact ? Une question plutôt en rebond à ce que vous disiez sur les différences femmes-hommes. Nous voyons qu'il y a, je crois, sept candidates sur dix. Y a-t-il une différence entre l'admissibilité et l'admission ? Est-ce qu'il y a une perte du nombre de candidats entre le nombre de candidates admissibles et le nombre d'admissibles ? Est-ce que la proportion est plus faible et de combien ? Par ailleurs, est-ce qu'il y a des questions ?

Cécile LAVIER

Merci pour cette présentation. J'avais pas mal de questions. D'abord, dans la présentation, je n'ai pas très bien saisi ce qui relevait de l'évaluation faite par Marco OBERTI. Je voulais savoir s'il y avait des points d'éléments particulièrement intéressants qui avaient été discutés au-delà des focus que vous avez donnés. J'avais aussi une question sur la fin de la double évaluation. Vous dites que dans 80 % des dossiers, si j'ai bien compris, ou 90 %, il n'y a pas de différentiel très fort de notes. Que se passe-t-il pour les dossiers pour lesquels il y a un fort différentiel de notes ? À quoi concrètement va-t-on mettre fin ? J'entends que dans la majorité des cas, il n'y a pas besoin de double correction, mais la question se pose plutôt pour les cas où il y avait besoin d'une double correction. Que se passait-il et qu'est-ce qui ne se passera plus ? Quand j'entends que l'on va repondérer l'oral pour qu'il soit plus important et qu'on se pose la question du niveau de langue d'un lycéen ou d'une lycéenne, en termes de diversité sociale, ça me questionne un peu. On sait que ce sont deux éléments qui sont des critères de forte discrimination sociale, je ne comprends donc pas très bien comment les deux objectifs peuvent se tenir, à la fois une plus grande diversité de la communauté étudiante et la remise de critères qu'on sait être fortement discriminants à l'entrée d'une grande école. Je n'ai pas très bien compris ce que vous disiez sur les candidats issus de la voie générale, mais aussi sur la question du genre dont nous parlons souvent ici. Est-ce qu'aujourd'hui on a l'impression qu'on ne recrute pas certains étudiants ou étudiantes qu'on aimerait recruter ? Parce que je veux bien qu'on essaye d'être le plus égalitaire possible, qu'on ait 50 % de garçons, 50 % de filles. Par ailleurs, historiquement, à Sciences Po, nous n'avons pas eu 50 % de garçons, 50 % de filles. Nous pourrions aussi voir ça comme un simple rattrapage d'années d'inégalités de genre. En tout cas, si on a vraiment envie d'être égalitaire, la question c'est pourquoi. Est-ce qu'on a l'impression de ne pas recruter certains profils ? Je ne doute pas qu'il y ait plein de candidats tout à fait excellents en voie générale, mais est-ce qu'on a l'impression de passer à côté de certains ? Si oui, de quoi ? J'avais aussi la question de la formation des évaluateurs, mais que Raphaël a déjà posée. Merci.

Geoffroy BROCARD

Je voulais vous remercier pour cette présentation qui était très claire. Ma co-élue, Inès FONTENELLE, a participé au groupe de travail. Je sais que vous avez déjà donné un certain nombre de points de réponse. Je voulais vous dire que, globalement, nous sommes très satisfaits des résultats de ce groupe de travail. Nous trouvons que ce qui est proposé est quand même globalement intéressant. Nous avons quand même quelques points d'alerte. Je vais rejoindre ce que mes co-élus viennent globalement de dire. Le premier point d'alerte, c'est évidemment le poids important qui va être donné à l'oral. C'est quand même un changement très structurel. Il va vraiment falloir se demander comment on évite tous les biais en termes de genre et de classe sociale notamment qui en découlent. Sur cette question des proportions hommes-femmes, j'aimerais demander clairement quel est l'objectif. Est-ce qu'on vise une parité 50/50 dans les admis effectifs ? Ou alors est-ce qu'on considère au contraire que les proportions d'admis doivent refléter les proportions de candidats et de candidates ? Vraiment, je vous demande quelle est votre philosophie là-dessus parce que c'est vrai que nous nous demandons ce qu'il en est. Ensuite, sur la suppression d'un des examinateurs pour les blocs 2 et 3, nous avons noté qu'effectivement les écarts globalement n'étaient pas significatifs. Nous comprenons donc la logique qu'il peut y avoir derrière, mais je me permets de reposer la question. Quid des quelques dossiers où il y avait des écarts ? Quelles garanties pouvons-nous donner pour que l'examen par un seul examinateur soit juste ? Enfin, sur la question des points de jury, encore une fois nous avons bien noté que c'était avant tout une mesure d'égalité des chances. Peut-être que la rédaction qui est proposée mériterait d'être clarifiée. C'est vrai que quand on le lit, au premier abord, ça peut poser question. On se demande un peu quel est l'objectif de ce dispositif. Je pense donc que pour le rendre le moins contestable possible, cela pourrait être intéressant de trouver des garde-fous qui ne donnent pas l'impression qu'il s'agit de favoriser certains élèves, mais plutôt au contraire de pousser certains profils qui auraient intérêt à passer l'oral. Dans tous les cas, je pense qu'une réforme structurelle comme celle-là devrait être évaluée a posteriori. J'imagine, j'espère, qu'il y aura un point d'étape dans cette salle dans un an ou deux. Je ne serai peut-être plus là, mais d'autres élus prendront le relais. Je pense que ce sera important d'avoir un retour d'expérience, notamment sur la question des discriminations de genre. Je vous remercie.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Chiara MARTINELLI, ma co-élue, avait également participé au groupe de travail pour NOVA. Nous sommes donc aussi globalement satisfaits des résultats et je vous remercie pour cette présentation très claire. Quelques questions. Le même point que Cécile, tout d'abord, sur l'enquête de Marco OBERTI. Est-ce que les résultats complets sont disponibles quelque part ? Le pôle égalité des chances m'avait informée l'an dernier du fait que l'enquête comportait également un volet qualitatif qui portait notamment sur la qualité de l'intégration des étudiants une fois admis à Sciences Po. Est-ce que vous avez des éléments sur ce point ? Ensuite, sur les langues, vous avez mentionné la baisse du poids des langues dans la sélection, mais vous n'avez pas expliqué les raisons de cette baisse. D'autant plus qu'il y a une contradiction lorsque vous proposez de baisser nos exigences sur le niveau en langue, alors que vous soulignez en slide 14 que ce même niveau pose problème une fois les étudiants admis. Est-ce pour des raisons d'inclusivité, comme l'a souligné Cécile, ou pour d'autres raisons ? Question subsidiaire, si c'est pour des raisons d'inclusivité et si vous constatez qu'il y a des difficultés en langue à Sciences Po, est-ce que vous mettez en place des dispositifs pour aider les étudiants à renforcer leur niveau ? Enfin, je me permets de reposer la question qui fâche un peu et que j'avais déjà posée à Jeanne LAZARUS, est-ce que vous avez des éléments sur l'influence de la réforme du concours, notamment de la suppression de l'écrit, sur non pas les profils, mais la réussite des étudiants à Sciences Po en termes de bagages de connaissances initiales et en termes de maîtrise de la méthode ? Parce que vous soulignez donc le taux de mentions très bien qui ne varie pas voire évolue, mais ça ne garantit pas forcément le bon déroulé de la scolarité une fois admis. Merci.

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre de façon un peu groupée parce que certaines de vos questions se rejoignent. Sur la double évaluation, c'est vrai que c'est pour nous, en tant que direction des admissions, beaucoup plus rassurant d'avoir deux évaluateurs puisque cela permet de faire un contrôle qualité plus facile sans avoir à relire les dossiers. Néanmoins, nous nous apercevons aussi qu'avoir un vivier d'évaluateurs aussi large que celui que nous avons aujourd'hui, qui est composé à la fois

d'enseignants du secondaire, à la fois de personnels de Sciences Po et à la fois d'enseignants de Sciences Po, est assez complexe à former puisque finalement nous les voyons très peu et nous les connaissons très peu. Nous les voyons en formation, nous les suivons parce que nous leur donnons des dossiers, donc nous contrôlons et nous savons vous dire de façon très précise si vous êtes dans la catégorie des évaluateurs généreux, sévères, très sévères, très généreux. Il nous a semblé important de pouvoir resserrer ce vivier d'évaluateurs et malheureusement de devoir aller vers un seul évaluateur, notamment puisque nous sommes contraints par le temps. Je vous rappelle que nous allons avoir les dossiers Parcoursup, pour les lycéens, c'est le 3 avril, au soir, mais Sciences Po n'aura accès aux dossiers que vers le 9 ou 10 avril. Nous devons ensuite attribuer chaque dossier à deux évaluateurs et nous devons avoir un jury d'admissibilité qui sera vers la fin avril. Ce temps, qui est très qualitatif, nous met déjà beaucoup en risque parce qu'il suffit que quelques évaluateurs ne puissent pas finalement évaluer ces dossiers. Ce qui ne nous permet pas de faire de contrôle qualité en temps réel, parce qu'en fait, c'est cela qui compte, c'est pouvoir faire un contrôle qualité avant le jury d'admissibilité puisque tout ce que l'on a fait là de très intéressant sur l'évaluation, il faudrait qu'avant le jury, nous puissions le faire et dire « cet évaluateur, nous devons revoir son évaluation ». Ce que nous faisons néanmoins aujourd'hui, pour répondre à votre question, sur les écarts. Vous avez la slide 12, les écarts types. Nous vous avons fait un tableau pour vous montrer sur le bloc 2 et le bloc 3 avec une cohérence, parce que finalement le bloc 2 qui est plus scolaire et plus objectivable, il y a donc moins d'écarts entre les évaluations, et le bloc 3 qui est plus subjectif puisque c'est la motivation et les essais. Actuellement, quand nous voyons des écarts très importants, nous regardons côté admissions et nous essayons d'estimer si finalement nous avons eu affaire à quelqu'un de très sévère et quelqu'un de très généreux ou si nous avons une évaluation. Nous nous permettons donc parfois, c'est très rare, d'aller vers un évaluateur pour lui demander de réévaluer. Par exemple, je vous donne un cas très concret, si un candidat choisit un essai et finalement en fait un autre, nous considérons que c'est une erreur qui ne doit pas être sanctionnée. Si l'évaluateur sanctionne parce qu'il considère que la réponse n'est pas la bonne par rapport au premier choix, nous allons dire à l'évaluateur que nous, nous ne souhaitons pas considérer que c'est un hors sujet et nous allons donc aller vers cet évaluateur. Mais ça, c'est un contrôle qualité qui, dans une période de moins de vingt jours, est très compliqué à faire. Nous souhaitons donc vraiment mieux former, sur les guidelines, nous souhaitons également le donner, nous souhaitons clarifier ce que veut dire « contexte d'étude ». Parce que je pense que si on s'interrogeait mutuellement aujourd'hui, prise en compte du contexte d'étude, vous auriez sans doute une interprétation et j'en aurais sans doute une autre. Nous souhaitons donc préciser un certain nombre de points sur l'ensemble des filières, l'ensemble des cas qui sont présentés dans les dossiers qui sont très divers. Je souhaite rappeler également qu'avant 2021, il n'y avait qu'un seul évaluateur qui évaluait les dossiers, avant la réforme. C'était donc très ambitieux et nous sommes un peu, je ne vais pas dire à contrecœur parce que ça a été instruit, néanmoins cette solution nous paraît vraiment importante. Nous serons très vigilants et, comme vous le dites, Monsieur BROCARD, nous allons évaluer ce que cela donne d'ici quelques années.

Sur les travaux de Marco OBERTI, il y a deux types de travaux. Il y a l'enquête post-admission à laquelle vous faites référence, Cloé, notamment, sur l'ensemble. Ce sont donc les admis qui répondent à une enquête après avoir été admis. Cela existe depuis très longtemps et c'est repris depuis les données 2014. Il y a également l'évaluation, qui a été demandée par la direction en lien avec le LIEPP, qui vise à évaluer plus précisément la procédure nationale et la réforme. Les données ont vraiment éclairé le groupe. Ça a été présenté également en COMAC, qui est le Comité académique, il y a quelques mois, au mois de février. Cela nous a permis vraiment de nous appuyer sur des données complémentaires, un regard sans doute moins institutionnel que ce que je peux faire en présentant les données, mais vraiment complémentaire, avec un certain nombre de points sur la diversité sociale et territoriale qui était un des axes sur lesquels Marco OBERTI a travaillé. Sur la publication de ses travaux, je n'ai pas de calendrier. Je ne sais pas s'il y aura des travaux qui seront publiés, mais en tout cas, les travaux ont été présentés à différentes communautés en interne.

Sur la question du genre, pour répondre à une question qui a été posée en transversal, nous n'avons pas d'objectif institutionnel sur le genre. C'est un premier point sur lequel il faut être très clair. Néanmoins, nous nous sommes aperçus du fait qu'il fallait que l'on comprenne pourquoi nous avions moins de candidats. Et ça, c'est le point, pour moi, sans doute le plus important. Ensuite, c'est la personne qui répondra le mieux aux attentes de notre processus des sélections qui devra, in fine, être admise. Mais c'est vrai que nous nous sommes inquiétés sur le fait d'avoir moins de candidats. Cela remonte un peu

si les chiffres que j'ai pu voir sur Parcoursup se stabilisent, mais notre préoccupation est vraiment celle-là. Ensuite, sur la phase d'admissibilité : entre l'admissibilité et l'admission sur la question de l'oral, ce que nous avons vu, et ce sont essentiellement les travaux de Marco OBERTI qui l'ont montré, c'est que les garçons avaient été un peu plus, en proportion, admis que les filles par rapport aux admissibles. C'est un point sur lequel nous allons travailler. Nous nous sommes aperçus aussi que, comme nous avons moins de garçons admissibles, nous avons des commissions qui parfois ont six candidats avec un garçon dans la commission et que, du coup, il y avait sans doute un biais de se dire que les évaluateurs, qui restent des humains, parce que sinon nous pourrions, si nous ne voulions aucun biais, considérer que ce n'est pas des humains qui font les oraux, mais c'est le cas aujourd'hui. Nous sommes donc assez transparents puisque nous vous disons que ces travaux ont montré ce biais que nous allons essayer de corriger également avec une formation plus poussée et une sensibilisation plus poussée sur toutes les questions de discrimination, d'ailleurs qui ne sont pas liées qu'au genre de nos évaluateurs, de notre vivier d'évaluateurs.

Sur la question du règlement et sur la question de la formulation sur les points de jury, nous avons insisté avec la direction juridique sur deux points, le caractère méritant de ces candidats qui pourraient bénéficier de points de jury et nous avons mis un deuxième critère, c'est uniquement pour ceux qui sont très proches de la note A et de la note B. Il nous a semblé vraiment important de souligner ces deux éléments pour cadrer ce point.

Dernière remarque sur la question des langues. Sur les treize notes que nous avons sur le bloc 1, nous en avons quatre qui étaient les notes de première et de terminale LV1, LV2. D'une part, l'outil d'aide à la décision de Parcoursup ne nous permet pas d'être certains des langues qui sont choisies. Nous savons que 99 % des lycéens ont l'anglais dans une de ces deux langues, mais nous ne regardons pas les langues. Pour vous dire, les épreuves nationales de français sont deux notes et donc valent deux fois moins que ces notes de langue. Nous avons considéré, comme l'histoire-géographie, nous prenons donc la note de première et la note de terminale, valait jusqu'à présent deux fois moins et vaut jusque cette année deux fois moins que ces quatre moyennes de langues. Nous avons considéré qu'il y avait aussi, sur les langues, parfois des biais sociaux. C'était donc plus cohérent d'avoir une note qui, par rapport au poids de l'ensemble, notamment des épreuves de spécialité où on a six heures de cours par semaine, nous avons considéré qu'il était plus raisonnable de revoir, tout en gardant une importance sur la question des langues. Pour vous répondre aussi sur les débats sur les niveaux de langue, la question, de façon très synthétique, c'est : est-ce qu'on demande un test de langue pour les Français qui souhaitent avoir un cursus en anglais et pour les internationaux qui souhaitent avoir un cursus soit en anglais, soit en français ? Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Ça représente un coût pour les candidats. Néanmoins, c'est, à mon sens, beaucoup plus profond. Cela doit interroger Sciences Po sur le nombre de cursus en anglais et de cursus en français dans les programmes. Cela pose bien évidemment la question de l'internationalisation de l'ensemble des campus, mais nous allons continuer en tout cas à instruire. L'idée, c'est de ne pas mettre en difficulté les candidats que nous recrutons et que ce critère de la langue ne soit pas un critère d'affectation forcée. Ce qui est aussi un des sujets qui reprend le positionnement de Sciences Po sur l'offre en français et en anglais dans l'ensemble des campus.

Est-ce que nous avons les candidats que nous souhaitons, c'était, je pense, une de vos questions. En tout cas, de notre point de vue, et c'est ce que le groupe a essayé de comprendre, au regard de nos objectifs institutionnels en termes d'excellence, de diversité sociale, territoriale, d'internationalisation, oui, nous pouvons considérer que nous avons ceux que nous souhaitons. Néanmoins, nous savons que nous laissons un nombre indéfini d'étudiants très bons, très motivés, avec un enjeu très fort de souhait d'étudier à Sciences Po, de côté, notamment puisque nous n'avons, vous le savez, aucune frontière entre le premier cycle et le deuxième cycle. C'est donc une des raisons pour lesquelles tous les étudiants que nous admettons, nous les admettons pour cinq ans. Si ce n'était, dans le futur, pas le cas, ou souhaité ou pas souhaité, nous pourrions peut-être avoir une cohorte plus importante au Collège universitaire.

Jean-Philippe COINTET

Je me greffe au flot de questions, en commençant par vous remercier aussi pour cette super évaluation. C'est très intéressant de voir le bilan après trois ans. Je voulais vous interroger sur les motivations d'un autre changement de coefficient qui a trait aux enseignements scientifiques, notamment dans le contexte actuel dans lequel Jeanne LAZARUS mène cette réflexion sur la refonte des enseignements statistiques en mathématiques, mais aussi la reconsolidation d'un bloc d'humanité scientifique à part entière, attaché

aux cultures écologiques, numériques et aux enseignements en sciences et sociétés, donc une place plutôt croissante des autres domaines scientifiques dans le cursus au Collège.

Dina WAKED

Merci beaucoup, Pauline. C'est un excellent travail. Je me permets d'ajouter quelques questions à celles déjà posées. Je m'inquiète un peu de recentraliser l'axe sur l'oral et d'avoir un évaluateur unique. Parce que même s'il n'y a pas de différence entre les évaluations des deux évaluateurs, même moi quand j'évalue, sachant que quelqu'un d'autre est en train d'évaluer aussi le même dossier, ça permet une certaine correction de biais de sélection, je ne sais pas comment l'expliquer.

Vous avez évoqué la correction avec des formations et d'avoir des grilles d'évaluation plus claires pour les évaluateurs. C'est une excellente initiative. Toutefois, est-ce que cela ne rallongerait pas encore le processus ? Ne serait-il pas préférable de conserver le double évaluateur par dossier ? Cette décision est-elle déjà actée ou est-on encore en phase de réflexion ?

Bazile BEURLET

Tout d'abord, une question sur le taux de boursiers. Comment est-ce qu'on a fixé ce taux de 30 % ? Est-ce que cela correspond au nombre de boursiers au niveau national et qu'en est-il pour les autres établissements d'enseignement supérieur ? Ensuite, par rapport au fait que les examinateurs pour les oraux vont avoir accès aux dossiers, quand vont-ils pouvoir prendre connaissance de ces dossiers ? Aujourd'hui, ils enchaînent vraiment les oraux à la suite sans forcément beaucoup de pauses. Dans quelle mesure auront-ils le temps de vraiment prendre connaissance de ces dossiers et pouvoir les réutiliser de façon utile ? Maintenant que nous avons un seul examinateur, allons-nous mettre en place de la pondération selon les moyennes obtenues par chaque examinateur ou est-ce que les examinateurs qui notent difficilement auront simplement moins d'admis sur leur cohorte de dossiers évalués ? Finalement, toujours sur cette question de l'oral, on augmente la note de l'oral alors qu'elle est défavorisante pour les femmes, comme vous nous l'avez expliqué. C'est un point que nous avons du mal à comprendre. Merci.

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup pour la question sur l'enseignement scientifique. C'est vrai que nous avons eu beaucoup de débats. Ce qui est sûr, c'est que nous souhaitons vraiment mettre l'accent sur la scolarité à Sciences Po. Il y a eu vraiment unanimité là-dessus, pour dire qu'étudier des sciences humaines et sociales, ce n'est pas mettre de côté les matières scientifiques. Néanmoins, là aussi, nous avons regardé le poids – c'était coefficient 2 puisque nous prenions les notes de première et les notes de terminale – et nous avons considéré qu'au regard, notamment des notes de spécialité, et nous vous avons mis les spécialités, donc vous voyez qu'il y a quand même encore, même en physique et biologie, des spécialités qui sont gardées en première et en terminale, nous souhaitons donc vraiment mettre l'accent sur la scolarité à Sciences Po et essayer, sur ce bloc 1, de mettre un peu de cohérence par rapport au poids que ça a au lycée. Sur les mathématiques, il y a une épreuve qui va être commune pour ceux qui ne prennent pas les mathématiques, mais c'est une épreuve qui sera très différente en termes de notation et en termes de contenu, nous avons donc souhaité ne pas la prendre en considération. En tout cas, sur le discours qu'aura Sciences Po, sur la scolarité à Sciences Po, sur les humanités scientifiques que vous mentionnez, c'est vraiment sur ce volet-là que nous souhaitons mettre l'accent. Sachant qu'une partie de nos candidats qui viennent des systèmes étrangers n'ont pas forcément ces matières scientifiques. Certains en ont beaucoup plus et d'autres en ont beaucoup moins.

Sur l'oral, pour répondre à vos questions sur à la fois le poids de l'oral et sur les évaluateurs, c'est vrai que la rencontre avec l'étudiant, qui sera notre futur étudiant, a été une priorité sur cette voie générale qui est la voie où finalement on voit le moins de candidats à l'oral. C'est là où nous avons le plus de candidats. Nous avons donc 7 800 candidats, je pense, et nous souhaiterions en voir plus. Ils sont tous très, très bons et nous n'en sélectionnons qu'une toute petite partie. Sur le poids de l'oral par rapport au dossier, nous ne voulons pas non plus inviter des candidats à l'oral qui n'auraient quasiment aucune chance, même avec un oral réussi, d'être admis. Puisque leur dossier, les quelques points qui leur manquent au dossier, quand le dossier vaut 75 %, finalement même si on a 18, 19, 20, si les autres ont fait de très bons oraux et avaient de très bons dossiers, ces candidats-là, nous les invitons, je ne vais pas dire pour rien, mais nous leur laissons finalement très peu de chance. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous pensons que c'est important de redonner du poids à l'oral. Sur les évaluateurs de l'oral,

c'est quand même plus facile pour nous de mobiliser des évaluateurs pour l'oral, puisque c'est un exercice où nous rencontrons les candidats et donc sur la motivation, en tout cas, nous avons un point important. Sur l'accès au dossier pour les évaluateurs de l'oral : ils auront accès à une partie du dossier, uniquement le bloc 3, qui est l'accès sur la motivation et sur les essais personnels. Ils auront accès, comme ils ont accès aux images, quelques jours avant l'oral, et cela leur permettra d'avoir une lecture avant de rencontrer les candidats.

Sur les taux de boursiers, le taux de boursiers est fixé par la direction générale. Nous sommes au-delà des grands établissements d'enseignement supérieur, en tout cas sélectifs et parisiens, et cet objectif est du coup fixé par la direction générale de Sciences Po, au même titre que le taux de 50 % d'étudiants internationaux est fixé à l'échelle de l'Institution. Je pense avoir essayé de répondre à l'ensemble de vos questions. Je vous remercie.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Je prends la suite de Raphaël, parce qu'il quitte la séance. Alban HAUTIER, notre nouveau secrétaire général, doit également nous quitter. Est-ce que, juste avant, vous voulez vous présenter en quelques mots ?

Alban HAUTIER

Merci, Madame la Présidente. Je suis désolé, je serai très bref, puisque je comprends que nous avons un peu de retard sur l'ordre du jour. Je suis arrivé le 1^{er} mars. J'étais un ancien élève de Sciences Po, diplômé en 2009 du master affaires publiques, mais je ne suis pas là à titre provisoire, j'aurai donc l'occasion de vous voir très prochainement, j'espère.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Nous avons un vote sur la procédure d'admission, donc sur la modification du règlement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Est-ce que vous souhaitez vous exprimer ?

Cécile LAVIER

Je crois que nous avons tous et toutes exprimé des points de gêne par rapport à la modification de certains éléments importants, notamment sur cette question des points de jury. J'ai l'impression que ça a été dit par nous tous et toutes. Après, nous nous abstenons, mais je pense que ça passe quand même.

Cloé ARTAUT

Oui, c'est adopté. Nous passons donc au prochain point de l'ordre du jour, présenté par Kate VIVIAN et Solen LALLEMENT.

Les propositions d'ajustements pour l'admission en première année du Collège universitaire sont approuvées à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions).

III. BILAN 2023 DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Kate VIVIAN

Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup. Je vais être très, très brève en introduction. Je voudrais remercier les trois représentants et étudiants associatifs qui sont là avec nous, représentant le BDE et GARCES, je les remercie pour leur présence. Nous allons tenter d'être très synthétiques dans la présentation, parce que vous avez tous reçu le bilan dans son intégralité. J'insiste juste en introduction sur deux points. Premièrement, que nous sommes ravis de pouvoir réengager ce dialogue avec vous qui avait déjà eu lieu il y a un an avec le CVEF, le CI. Nous avons insisté sur ce dialogue étudiant, le dialogue avec les communautés, sur lequel nous avons tenté d'insister beaucoup en fin 2023 et début 2024 avec différentes actions qui ont été menées pour nous permettre de continuer à améliorer, évoluer et renforcer ce dispositif que nous savons toujours perfectible, malgré les ressources et les engagements forts qui sont les nôtres. Le deuxième point sur lequel je voulais insister, c'est que l'un des résultats

positifs, entre autres, de ce dialogue étudiant a été le recrutement d'une nouvelle personne au sein de la cellule de lutte contre les VSS et contre les discriminations qui est ici, Emmanuelle ABELÉ, qui nous a rejoints en février et que je salue et remercie pour son engagement. Deux points introductifs et puis je passe la parole à Solen LALLEMENT parce que je crois que vous devez partir avant 10 h 00. Nous allons aller assez vite, j'imagine que vous avez des questions et des points. Merci.

Solen LALLEMENT

Merci, Kate. Bonjour à toutes et à tous. Je vais passer assez rapidement sur les chiffres que vous avez eus dans le rapport. Je vais essayer de faire juste ressortir des points saillants et puis nous garderons un temps un peu plus important pour les questions. Sur le dispositif d'écoute confidentielle, pour vous rappeler ce qu'est le dispositif d'écoute confidentielle, c'est France Victimes, avec qui nous avons un partenariat, et les infirmiers et infirmières relais VSS qui sont sur chacun de nos campus. Nous constatons une quasi-stabilité du nombre de consultations par rapport à 2022 puisque nous étions à 183 en 2023 versus 188 en 2022. Nous avons donc une légère baisse des consultations chez France Victimes, mais nous avons une légère hausse des consultations des relais VSS, ça se stabilise à ce niveau-là. Évidemment, les consultations sont majoritairement faites par la communauté étudiante, donc ça, cela n'a pas changé. Le point qui a changé, ce sont les sollicitations qui se font bien plus rapidement après les faits. France Victimes ou les relais VSS semblent être ainsi mieux identifiés puisque le délai de saisine est plus court.

Parmi les nouveautés 2023, évidemment il y a l'élargissement de la convention France Victimes aux discriminations. Cela va être quelque chose d'important. Par ailleurs, nous en avons déjà parlé l'année dernière, mais là, nous avons vraiment positionné les étudiants relais santé comme des ressources, pas comme des personnes qui sont dans l'écoute, mais qui sont des ressources complémentaires par rapport aux étudiants. Je voulais juste vous dire qu'un atelier va être organisé sur comment mieux identifier les relais vis-à-vis de la communauté étudiante pour que les informations circulent mieux, c'est un des objectifs que nous avons identifiés comme pouvant être amélioré. Sur les signalements, nous avons une stabilité et nous avons une stabilité aussi du nombre de signalements par rapport à 2022, donc quarante-quatre enquêtes ouvertes et quarante finalisées.

Les personnes plaignantes sont en majorité des étudiants, quelques Alumni. C'est vraiment la majorité des personnes. Sur les mises en cause, dix-neuf issues de la communauté étudiante, dix externes à Sciences Po, sept issues de la communauté enseignante, trois non identifiées et un membre du personnel. Nous avons plus de diversité sur les personnes mises en cause.

Sur le délai de traitement des enquêtes, nous avons eu une augmentation du délai, mais qui a été rattrapé entre septembre et décembre, il est passé à 1,4 mois, puisque les membres de la CEIP étaient effectivement au complet. Excusez-moi, je passe assez rapidement.

Les décisions du directeur, je ne vais pas entrer dans le détail, mais vous avez vraiment le nombre détaillé de clôtures de dossiers, de saisines de la section disciplinaire. Sur les décisions de la section disciplinaire, nous remarquons qu'il y a eu cinq dossiers qui ont fait l'objet d'une saisie de section disciplinaire – il y en avait eu quatre en 2022 – qui ont concerné huit étudiants et deux enseignants mis en cause. Ce que nous pouvons dire, c'est que les sanctions ont été plus élevées. Nous avons eu une mesure de responsabilisation de quarante heures qui a concerné un étudiant, une exclusion définitive des établissements publics d'enseignement supérieur à l'encontre d'un étudiant – c'est une sanction très forte –, un rappel à l'ordre à l'encontre d'un enseignant et une autre sanction très forte aussi, une interdiction à l'encontre d'un enseignant d'exercer toute fonction d'enseignement supérieur pour tous les établissements d'enseignement public pendant cinq ans.

Sur l'accompagnement, nous avons une augmentation du nombre de personnes accompagnées, sachant que, moi, j'accompagne des personnes dans le cadre de signalements, mais qu'il y a une part qui est accompagnée hors signalements, c'est-à-dire pour des questions sur les procédures, pour des conseils, pour des orientations, pour avoir des ressources, et donc ça, c'est une part quand même assez importante, 58 %, ça reste le nombre de personnes accompagnées, mais il y en a une autre part pour des questions autres. Évidemment, je reçois en majorité des personnes issues de la communauté étudiante, en majorité des femmes. En volume, j'ai eu à peu près 228 rendez-vous sur cette année-là. Les sollicitations sont adressées pour 25 % en direct, donc cela veut dire, je pense, qu'il y a une bonne identification maintenant, ce qui n'était pas forcément le cas, du rôle de la référente, et puis, il y a 16 % qui viennent d'autre part, de la direction des campus, ce sont les deux chiffres prioritaires, vous avez tout le détail

dans le tableau des autres sources de sollicitations, mais ce sont les deux grands chiffres. Ensuite, nous avons 50 % des consultations étudiantes qui concernent le Collège universitaire, dont 42 % des premières années. Nous sommes donc bien conscients que les sensibilisations doivent être faites à ce niveau-là, en priorité, bien que nous les fassions sur les autres populations, mais cela confirme bien ce qu'on pense, que les premières années sont plus vulnérables, plus fragiles et ont besoin d'avoir une action de sensibilisation plus forte.

Ensuite, j'ai mis quelques chiffres que je n'avais pas ressortis l'année dernière, qui étaient très difficiles à matérialiser, ce sont les saisies directes que je peux faire, par rapport aux différentes ressources que je peux avoir pour les victimes, pour les plaignants. Les chiffres que vous voyez sont à prendre avec précaution, c'est-à-dire que ce sont les actions que je mets en place, ça ne veut pas dire que les victimes ne se saisissent pas elles-mêmes des dispositifs, mais ça, je ne peux pas le savoir, puisque je n'ai pas forcément le retour des victimes de savoir ce qu'elles ont fait derrière, et c'est volontaire, puisqu'elles sont totalement libres de saisir ou non des dispositifs.

Sur le plan de sensibilisation et de formation, les quatre modules sont aujourd'hui opérationnels. En 2022, il manquait le module doctorant, désormais le module doctorant est également opérationnel. Nous remarquons une baisse générale sur l'ensemble des communautés du taux de suivi. Bien qu'il reste quand même bon pour les étudiants, c'est quelque chose d'important vu le volume. Je voulais juste vous dire aussi que le taux de suivi de cette année concerne les primoarrivants, alors que l'année dernière, nous avons ciblé toute la population de toutes les communautés pour arriver à une année de référence qui était 2022. Ce sera le cas pour les autres années qui suivent, qu'il s'agisse des salariés, des étudiants, des enseignants et des doctorants, nous ne prenons que les nouveaux arrivants. Une pérennisation des formations en amphithéâtre, lors des amphithéâtres de prérentrée et de rentrée, et puis un dialogue constant, Kate VIVIAN en a parlé, avec les associations étudiantes. Cela s'est renforcé tout au long de l'année. Au-delà du groupe de travail qui a été mis en place en novembre 2023 et qui perdure, j'ai des échanges constants avec les associations étudiantes sur les campus pour pouvoir ajuster le plan d'action selon les priorités. De nouveaux formats de formation ont été proposés pour les responsables associatifs avec Solidarité Femmes. Aujourd'hui, vingt-quatre sessions ont été proposées touchant 532 responsables associatifs. Enfin, la continuité de l'organisation de tables rondes sur des temps forts, notamment la Journée de lutte nationale contre le sexisme et puis, évidemment, la préparation de ce mois que nous avons lancé cette année, mais je ne vais pas en parler parce que c'est du 2024, sur l'égalité, la diversité et l'inclusion pour mettre en place autour de ce mois de mars, un mois véritablement actif sur nos sujets qui sont beaucoup plus larges que l'égalité, mais qui peuvent aussi prendre le handicap et les questions de discrimination. Enfin, un des piliers du plan d'action VSS, c'est aussi le Plan Égalité hommes-femmes. Une grosse partie de mon temps a été consacré au renouvellement de l'audit Label Égalité AFNOR pour quatre ans supplémentaires, que nous avons finalement obtenu. Nous sommes aussi dans la phase de formalisation du bilan Égalité 2021-2023 qui devait être présenté aux instances, au CA de 2023, qui va être reporté en mai, pour que nous puissions l'acter et le transmettre au ministère. Avec la direction des ressources humaines, nous pouvons mettre en place le nouveau plan d'action 2024-2026, qui reposera sur les recommandations que nous a faites l'AFNOR, mais également sur les groupes de travail qui pourront être mis en place pour avoir de nouvelles idées et de nouvelles propositions à faire.

Enfin, une action forte, c'est le lancement du nouveau réseau de correspondants EDI, qui a été élargi, puisqu'avant on avait des correspondants Égalité, et aujourd'hui nous avons des correspondants qui sont aussi en charge de communiquer et d'avoir des ressources sur les questions de discrimination, de laïcité et de handicap. Nous sommes aujourd'hui à plus de cinquante personnes, avec l'idée d'avoir une bonne représentativité de toutes les directions et puis d'avoir une hétérogénéité. Nous sommes à cinq réunions aujourd'hui. C'est un réseau qui fonctionne bien et qui permet de diffuser les informations à toutes les ressources, c'est à la fois du bottom-up et du top-down. C'est, pour l'instant, assez riche. Nous ferons un bilan plus détaillé de cette première année de réseau l'année prochaine.

Quant aux priorités 2024, elles se sont dégagées à la fois du bilan, mais aussi des groupes de travail que nous avons mis en place avec les étudiants qui nous ont fait évoluer. Je voulais vous remercier encore tous et toutes pour vos contributions, qui sont riches et qui nous permettent de rester bien axés sur le terrain. Parmi ces nouveautés, nous avons eu la demande de faire de nouveaux formats de formation VSS complémentaires en présentiel. Ce sont aujourd'hui des choses que nous allons tenter de mettre en place et nous nous sommes donné pour objectif pour la rentrée 2024 de renforcer les formations pour les membres de la CEIP, de la section disciplinaire et plus largement de tous les personnels qui sont en

lien direct avec les étudiants. D'outiller aussi davantage les responsables associatifs. C'est vraiment une demande que nous avons eue pour avoir plus de cadre sur les droits et les devoirs d'associations en cas de situation de VSS et puis aussi de travailler les chartes et les statuts. C'est quelque chose que nous menons avec la direction de la vie étudiante. Enfin, il nous faut répondre aussi à des besoins sur des notions réglementaires et juridiques un peu plus forts puisqu'il y a une confusion, nous avons remarqué, très forte. Nous avons aussi décidé d'outiller un peu plus à la fois les étudiants et les associations sur ces domaines-là.

Je termine sur le volet pédagogique et sur le volet de la communication, avec des améliorations à apporter comme la création de nouvelles fiches pédagogiques. Nous avons vu qu'il y avait une confusion encore entre le rôle de la CEIP et le rôle de la section disciplinaire. Malgré toutes les fiches qu'on a essayé de mettre en place sur le site Internet, nous voyons qu'il manque encore de la pédagogie à faire et nous allons donc renforcer ce niveau-là pour que ce soit encore plus clair. Il y aura également le lancement d'une nouvelle campagne d'affichage sur les VSS. J'ai convié un groupe d'étudiants et d'étudiantes, d'associations, qui reste ouvert, qui n'est pas terminé. Si des personnes veulent donc se mobiliser pour cette nouvelle campagne qui sortira à la rentrée, ce sera plus parlant. Sachant que ce sont des étudiants qui parlent aux étudiants, le but c'est que ça vous parle et que nous soyons vraiment dans la sensibilisation active qui répond à des besoins concrets. Je termine par le fait que nous avons conscience aussi du besoin de renforcer la communication autour des relais VSS dans les campus qui ne sont pas encore assez identifiés malgré tout avec des affichages sur les horaires, sur des écrans. Nous allons essayer d'améliorer un petit peu les choses pour qu'ils soient beaucoup mieux identifiés. J'en ai terminé. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition ainsi que Kate VIVIAN.

Kate VIVIAN

Peut-être mesdames de GARCES parce que je crois que vous devez partir assez rapidement. Nous vous laissons la parole, en vous remerciant.

Kimberly TANG

D'abord, merci beaucoup pour l'invitation. Si vous ne nous connaissez toujours pas, GARCES, groupe d'action et de réflexion contre l'environnement sexiste, est un collectif féministe intersectionnel autogéré en mixité choisie sans hommes cisgenres qui existe depuis 2009 et depuis 2017, un groupe distinct de GARCES a été créé, la cellule d'écoute pour les victimes de violences sexuelles et sexistes qui a été formée par le collectif féministe contre le viol en réaction à la cellule de veille de Sciences Po créée deux ans plus tôt et dont nous avons reçu des retours négatifs.

Aujourd'hui, le constat est le même pour GARCES, les victimes ne sont pas bien accompagnées. Depuis des années, GARCES demande et se mobilise pour un meilleur accompagnement des victimes, une meilleure protection des victimes, une meilleure formation du personnel de Sciences Po, ainsi qu'une meilleure prévention des VSS. Il a fallu quatre mois de mobilisation intense des étudiants et une enquête judiciaire pour que la présence intolérable et insultante de Mathias VICHERAT à la direction de Sciences Po prenne fin. Nous restons révoltés par la lâcheté et l'hypocrisie de Sciences Po qui, en dépit des engagements pris au sujet de la gestion des VSS suite à l'affaire MION – DUHAMEL en 2021, n'a pris aucune initiative, laissant libre choix à Mathias VICHERAT d'agir comme il l'entendait. La direction de Sciences Po, et notamment Laurence BERTRAND DORLÉAC, présidente de la FNSP qui finance l'IEP, est allée jusqu'à menacer de sanctions disciplinaires les étudiants qui se mobilisaient, au lieu de prendre ses responsabilités. Cette réponse est indigne et met en danger les victimes de violences sexuelles et sexistes de nos communautés qui n'ont eu d'autre choix que de continuer à étudier et de travailler dans un environnement ouvertement hostile.

Clara DEHANDSCHOEWERCKER

La confiance en notre école s'en trouve rompue, particulièrement dans un contexte où, comme le rappelaient nos actions du 9 novembre, les dysfonctionnements dans la gestion des VSS à Sciences Po restent systémiques. Encore aujourd'hui, l'administration échoue à nous fournir des réponses claires et concrètes sur les promesses faites suite à cette mobilisation. Les victimes continuent d'être confrontées à une procédure défaillante, et ce malgré la clarté des revendications que nous portons depuis des années. La gestion des VSS à Sciences Po reste scandaleuse comme nous le dénonçons depuis plusieurs mois maintenant. Minimisant les accusations et adoptant un discours aux ressorts misogynes, Mathias

VICHERAT s'est fait une nouvelle fois l'exemple d'un problème de fond systémique au sein de nos universités et de notre société patriarcale. Il est urgent que la gouvernance de Sciences Po soit réformée pour permettre une prise de décision plus démocratique et une procédure de destitution systématique pour les personnes exerçant des responsabilités à Sciences Po mises en cause dans des affaires de VSS. GARCES se mobilisera contre l'impunité des agresseurs et de leurs complices, contre toutes les formes de discrimination, tant qu'il le faudra.

Kimberly TANG

Encore une fois merci pour l'invitation et sur ces mots nous allons quitter la salle. J'espère, Madame, que nous continuerons nos échanges par mail.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, j'espère aussi que nous continuerons nos échanges par mail et en présentiel parce qu'effectivement malgré ce discours ferme, je trouve quand même que le dialogue est constructif avec GARCES et je vous remercie.

Cloé ARTAUT

Nous avons un représentant également du BDE, est-ce que vous voulez m'intervenir ? Merci beaucoup, Enzo.

Enzo LERAY

Je me présente, je suis l'un des coprésidents du BDE pour cette année. Le BDE, pour le présenter rapidement, c'est l'une des associations permanentes de Sciences Po. Notre mission, c'est de veiller à la défense des intérêts moraux et matériels des étudiants. Concrètement, dans la pratique, cela signifie que nous veillons à ce que Sciences Po soit un lieu de fêtes, de rencontres et d'ouverture, mais aussi de bien-être. Notre mission consiste avant tout à s'assurer que les étudiants à Sciences Po se fassent d'autres souvenirs que des souvenirs scolaires, grosso modo. C'est une association composée de trente membres répartis en sept pôles. Chacun est investi d'une mission différente. Nous avons le bureau, le pôle événementiel, le pôle communication, le pôle interasso, le pôle international, le pôle partenariats et enfin le pôle prévention et c'est là-dessus que je vais cibler mon intervention.

Le pôle prévention, c'est une nouveauté de notre mandat. Il s'inscrit dans la ligne directe de ce qui avait déjà été commencé par Cécile KAO et Matthieu CONTAMIN qui étaient nos prédécesseurs immédiats avec Violette, qui avaient créé un pôle VSS. Autrefois, nous avions une référente ou un référent VSS au sein des équipes du BDE. Mathieu et Cécile avaient décidé de créer un pôle avec quatre membres dédiés à cette mission. Nous, nous avons décidé cette année, avec le pôle prévention, de rester concentrés sur les violences sexistes et sexuelles, mais d'étendre ces missions à tous types de violences et problématiques d'inclusion que pouvait rencontrer la communauté étudiante.

Aujourd'hui, pour vous faire un bref état des lieux du BDE, le BDE a le mérite de n'avoir eu aucun problème de VSS sur aucun de ses événements au cours de cette année. Nous nous en réjouissons, nous sommes très contents de ce bilan. Notre mandat n'est pas fini, ce n'est donc pas un bilan définitif. Dans le même temps, nous pouvons nous interroger sur notre capacité d'action et notamment sur le fait de savoir si les étudiants se sentent assez en confiance pour pouvoir intervenir auprès de nous et notamment auprès de ce pôle prévention qui est quand même très sensibilisé à toutes ces questions, si notre mission est assez vulgarisée auprès des étudiants.

Pour vous donner un peu l'état des lieux en interne, le BDE, cette année, dans la continuité de ce qui avait déjà été fait par Cécile et Matthieu, a décidé de créer une formation interne à tous ses membres en complément des formations dispensées par Sciences Po. Pour nous, c'était une nécessité parce que, premièrement, les formations dispensées par Sciences Po, de manière générale, n'étaient pas suffisantes à nos yeux et étaient suivies de manière inégale parmi les membres. Deuxièmement, les formations complémentaires qui étaient mises en place par la DVE étaient suivies par un minimum de six membres au sein de l'association. Or, nous sommes une association de trente membres. Au sein de notre association, nous sommes neuf membres à avoir suivi cette formation spécialisée pour les responsables associatifs. Nous avons constaté que nos connaissances en matière de VSS, et notamment d'actions, se limitaient essentiellement à des définitions et à un cadre théorique. Notre idée, c'était quand même de donner un peu de matière, de substance pratique à toutes ces formations puisque nous, nous sommes

confrontés à des situations réelles en événement. De manière générale, sur chacun de nos événements, il y a une safe zone. Concrètement, chaque membre doit être en mesure de répondre à une potentielle victime qui se présenterait en safe zone. Pour nous, c'est du pratique et cela dépasse largement ce qui est promulgué au sein des formations dispensées par Sciences Po. Alors je tiens à noter cependant l'ajout des formations complémentaires qui sont dispensées par la DVE puisqu'on voit quand même un écart qui est très significatif entre ce qui est proposé à l'ensemble de la communauté et ce qui est plus spécifique. Il faudrait, à notre sens, trouver un moyen de le généraliser à l'ensemble des membres d'association et en faire tout simplement une exigence simple. Nous, en interne, nous avons convenu que ces formations seraient obligatoires et les trente membres y ont consenti. Nous considérons que cette discipline a été efficace et par ailleurs, c'est une discipline que nous avons décidé d'imposer aux autres associations qui décideraient de collaborer avec nous. Pour vous donner un exemple concret, le BDE va organiser courant avril une soirée avec la Track, l'association spécialisée dans la musique rap. L'exigence qui avait été tout de suite formulée auprès de la Track, c'était que tous les membres de la Track suivent la formation VSS interne du BDE. Cette formation interne, je tiens encore à le préciser, se pense en complémentarité avec ce qui est déjà proposé par Sciences Po.

Par ailleurs, avant chaque événement, plus particulièrement les événements qui nécessitent une billetterie, nous obligeons les participants à consentir à une notice de prévention. S'ils n'y consentent pas, ils ne peuvent pas prendre leur billet. Cette notice de prévention permet de faire connaître les règles VSS qui sont en vigueur au cours de nos événements. Et surtout, elle permet à chaque étudiant d'être informé que le staff est sensibilisé et que l'événement disposera d'une safe zone. Autrement dit que les étudiants ont des ressources à leur disposition dans le cadre festif. Le problème d'un dispositif pareil, c'est que c'est un peu comme des clauses générales d'utilisation, les gens les cochent sans forcément les avoir lues. Nous pouvons donc encore nous demander l'effectivité de cette mesure, mais nous estimons que cela reste nécessaire et que cela permet de manière générale de créer un climat de sensibilisation. Aussi, le BDE souhaiterait remercier Madame LALLEMENT pour son soutien, sa compréhension continue. Camilia, qui est la responsable du pôle prévention, s'est toujours tournée vers vous en cas de doutes ou en cas d'interrogations et vous avez toujours pu répondre clairement à nos questions. Elle l'a encore fait la semaine dernière et nous vous en remercions.

Cela dit, comme nous faisons le point sur le dispositif VSS, le BDE aimerait attirer l'attention sur un événement survenu l'année dernière et qui imprègne toujours l'organisation dans son action. Pour vous donner des éléments de contexte, en novembre 2022, deux membres du BDE précédent avaient été convoqués par la cellule d'enquête interne préalable, donc la CEIP, de Sciences Po à la suite d'un signalement à leur encontre pour atteinte à la réputation d'un étudiant membre d'une association partenaire qui affirmait s'être vu retirer la possibilité de staffer un événement BDE sur la base de fausses accusations de VSS. Si vous voulez que je vulgarise un peu la situation, nous étions en présence d'un événement coorganisé avec une autre association. Deux membres du BDE avaient été informés que des accusations de violences sexistes et sexuelles pesaient sur un membre qui avait un poste très important dans cette association avec laquelle le BDE précédent organisait un événement. Ces deux membres se sont donc légitimement interrogés sur la place de cette personne soupçonnée dans l'événement et dans ce milieu festif qui est bien évidemment un milieu propice, malheureusement, à la survenance de violences sexistes et sexuelles. Après quoi, l'information avait tourné et cette personne, qui était accusée, avait saisi la commission pour diffamation, grosso modo. Ces deux membres s'étaient ainsi retrouvés devant la commission. C'est un mauvais souvenir pour elles et surtout cela interroge notre action en tant qu'organisation et association étudiante puisqu'on se retrouve face à des injonctions très contraires. Nous allons demander, et là c'est le règlement de la vie étudiante, de mettre en place tous les moyens pour assurer l'intégrité physique et morale des participants aux événements et, dans le même temps, la cellule d'enquête interne préalable va critiquer notre action sur la politique de prévention du BDE vis-à-vis de ses propres staffs, avec ce sentiment au final que notre action est limitée et quand on nous dit « mettez tous les moyens en place », « mettez tous les moyens politiquement corrects en place », ce qui peut être parfois désagréable. À la suite de quoi, le BDE avait pris l'initiative de mener une consultation interassociative. Il y en avait eu une en interne parmi tous les BDE de Sciences Po, y compris les BDE de région, et une plus large parmi toutes les associations du campus de Paris. Ces mots, ce ne sont pas les miens, ce sont ceux des précédents responsables. Ces deux concertations avaient eu de bonnes finalités, elles avaient permis de faire avancer les réflexions, elles avaient abouti à des recommandations concrètes à l'intention de l'administration, mais elles restent embryonnaires et il serait profitable à tous

les étudiants de poursuivre ces discussions. C'est quelque chose qui avait déjà été abordé lors du Comité de liaison intercampus du mois de mars dernier, avec les projets d'établissement de chartes communes de lutte contre les VSS. Le BDE soutient ces mesures et espère qu'elles mèneront à quelque chose de concret.

Par ailleurs, je vous fais part des réflexions internes qui traversent actuellement le BDE. Nous avons une réflexion sur le recrutement des membres d'association, puisque l'ensemble du BDE va être renouvelé d'ici peu, à l'issue du mois d'avril, les recrutements seront sans doute terminés, et on se demande dans quelle mesure on pourrait s'assurer que les nouveaux membres soient des membres responsables, sensibilisés à toutes ces questions, soient des membres qui ne soient pas visés par des accusations ou reconnus coupables de faits. C'est très, très, très complexe comme sujet, parce que dans le même temps nous ne pouvons pas nous permettre de mettre au ban de la communauté de Sciences Po des étudiants visés par des accusations, ce n'est pas notre rôle, nous ne sommes pas un organe de sanction, mais je vous fais part de ces questionnements, parce qu'ils traversent le BDE et c'est quelque chose de réel.

Par ailleurs, j'aimerais juste aussi rebondir sur le rôle des étudiants relais santé, vous l'évoquiez Madame LALLEMENT, nous sommes très favorables à ce qu'ils soient plus identifiables, à ce que leur rôle soit vulgarisé auprès de la communauté étudiante. À vrai dire, nous-mêmes, en tant qu'organisme associatif, nous avons du mal à les identifier, nous avons du mal à les contacter, et nous sommes très favorables à n'importe quelle mesure qui permettrait d'en faire des figures un peu centrales de la communauté étudiante. C'est tout pour moi.

Cloé ARTAUT

Je tenais à vous remercier pour ces remarques constructives et je voudrais rappeler que le but de ces invitations d'associations, c'est de créer un dialogue par nature réciproque entre la communauté étudiante et l'administration. Merci d'avoir joué le jeu. Est-ce que vous souhaitez réagir à ce qui vient d'être dit ?

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Enzo, pour tous ces éléments qui rejoignent un certain nombre de nos réflexions et de nos interrogations aussi. Merci de poser cela au centre du dialogue aujourd'hui. Vous questionnez là un certain nombre de points liés aux périmètres et aux responsabilités des associations, où ça s'arrête, jusqu'où il faut aller, sur les questions de VSS, mais de manière générale sur l'organisation de vos événements plus largement. Vous avez très justement dit que tout ce que vous pouvez mettre en place vient en complémentarité de ce que peut faire et ce que doit faire Sciences Po. Je crois que ça, c'est un terme très important. C'est-à-dire que vous, vous êtes complémentaires au dispositif que nous avons le devoir de mettre en place et le devoir de faire en sorte, nous, en tant qu'institution, que cela fonctionne du mieux possible, mais vous n'êtes pas, vous, responsables en tant que leader associatif de l'ensemble de ce qu'il peut se passer dans vos événements. C'est-à-dire, oui, vous avez une certaine obligation de moyens, et vous l'avez dit, on peut questionner jusqu'où vont ces moyens, vous avez parlé de moyens politiquement corrects, je n'utiliserais pas ce terme, c'est davantage la question de vos capacités d'un point de vue juridique à agir en amont et ce sont les mêmes qui s'appliquent à nous aussi, ce sont des questions que nous nous posons aussi vis-à-vis de personnes qui sont mises en cause parmi la communauté étudiante ou enseignante, qui ont une enquête en cours et pour qui une section disciplinaire n'a pas encore été saisie. Nous nous devons tous collectivement d'être responsables de la garantie de ces procédures d'enquête et de ne pas faire justice par nous-mêmes en amont. Je conçois la difficulté de la chose lorsqu'on vous demande d'être très proactif, mais je crois que c'est l'un des objectifs de la prochaine année avec la DVE, c'est justement de bien cadrer votre rôle en tant qu'association, jusqu'où va votre responsabilité, où elle s'arrête et où vous êtes libérés en quelque sorte de cette responsabilité. Il ne faut pas qu'elle vous pèse comme une charge induite. Vous restez étudiants, vous prenez des responsabilités dans ces associations, mais vous n'êtes pas responsables de tout ce qu'il s'y passe. Je pense qu'il y a un travail que Pierre et son équipe mènent en ce moment sur la base de différentes remontées pour bien identifier justement sur le cas précis des personnes qui sont visées par des enquêtes pour faits de VSS, jusqu'où va notre responsabilité, notre rôle, jusqu'où va notre action, la nôtre ainsi que la vôtre.

Pierre CATALAN

Simplement une précision, mais qui est plus à destination des membres du Conseil à la suite des remarques d'Enzo. On peut déplorer qu'on judiciaireise un peu avec des chartes, etc., la vie associative étudiante, mais le fait est qu'en attendant que la culture dominante ait changé, c'est le meilleur moyen de mettre les individus face à leurs responsabilités. Alors oui, personne ne lit les conditions générales d'utilisation, mais en même temps, cela leur est opposé en cas de réclamation ou de problème. Donc c'est le même sujet que nous allons avoir pour la vie associative notamment et surtout des associations organisatrices d'événements, qu'ils soient festifs, culturels ou sportifs. C'est d'avoir une charte à laquelle les membres, lors de leur inscription, doivent souscrire et qui leur sera opposée si problème. Alors bien sûr, ça concernera des comportements indésirables qui se sont déroulés dans un contexte associatif et les conséquences seront des conséquences qui seront portées dans un contexte associatif. Donc tout ce qui est extra-associatif n'est pas concerné par cela et en tout cas n'est pas dans le périmètre d'action des associations étudiantes. Nous nous assurerons également, avec les associations en question, comme je commence à le faire avec le BDE du Havre, que les statuts des associations soient cohérents en termes de capacité d'action, mais aussi juste pour recevoir et écouter les arguments de la personne mise en cause avant de prendre une décision. Et puis, puisqu'on parle de chartes, rien n'empêche également les BDE, et l'ensemble des associations d'ailleurs, de se doter d'une sorte de charte des responsables associatifs qui, pour l'intérêt supérieur de leur association, acceptent a priori une mise en retrait, même temporaire, même juste à titre conservatoire, le temps d'une éventuelle enquête, par exemple. Ce qui permet, je pense, d'une part, de calmer les pressions extérieures qui se dérouleraient, et puis encore une fois, de permettre le bon déroulement de la vie associative, qu'elle ne soit pas empêchée par des polémiques issues de comportements individuels.

Enzo LERAY

À ce sujet, les statuts du BDE actuels incluent déjà la possibilité de prononcer des sanctions contre des membres visés simplement par des accusations de violences sexistes et sexuelles. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion du membre. Pour rebondir sur ce que vous disiez, sur l'aspect politiquement correct des moyens que nous pouvons mettre en place, le BDE n'a absolument pas vocation à rendre justice, ce n'est pas notre rôle et nous ne prétendons pas à ce que cela le soit. Simplement, nous sommes une association humaine, nous sommes confrontés à des situations souvent humaines, et dans certains cas, on se retrouve à devoir défendre un intérêt qui semble supérieur, qui nous outrepassent largement, qui implique la sécurité de la communauté étudiante et c'est parfois très compliqué de mettre en tension ces éléments avec des concepts clefs tels que la présomption d'innocence, auxquels nous sommes particulièrement nous-mêmes attachés, mais ça reste compliqué de mettre en tension ce genre de choses. Plus particulièrement, et je pense que c'était aussi là le sujet clef derrière le fait que j'évoque cet incident, c'était l'idée d'évoquer le soutien ou non de l'administration dans de telles circonstances et en l'occurrence, nous avons quand même deux anciennes membres du BDE qui avaient été convoquées devant la cellule d'enquête, ce qui n'est pas plaisant, et je pense que c'est naturel que ça ne plaise pas, dans le cadre de fonctions qu'elles avaient exercées pour elles dans l'intérêt de la communauté. Il faut toujours, nous, en tant que responsables associatifs, trouver cet équilibre qui n'est pas facile à trouver et on attendrait naturellement de l'administration que, parce que l'équilibre n'est pas parfait ou parce que l'équilibre n'a pas été trouvé, qu'elle ne tombe pas pour autant sur les membres associatifs.

Cécile LAVIER

Merci, je vais essayer d'être rapide. Je voulais d'abord vraiment sincèrement saluer l'engagement des associations, qu'elles soient féministes ou non, d'autant que j'ai connu une époque où le BDE était vraiment moins engagé sur ces questions et je suis ravie de voir que le travail que nous avons fait, nous, les militantes associatives féministes, sur cette question a porté ses fruits et je tiens vraiment à saluer votre engagement. Je souhaite aussi saluer l'administration d'avoir enfin entendu certaines de nos demandes historiques parce que moi, par exemple, ça fait neuf ans que je demande qu'il y ait un nouveau poste qui soit attribué au pôle VSS, je trouve donc que nous allons dans le bon sens. C'est dommage encore une fois que cela prenne autant de temps. Je le note aussi pour les formations en présentiel qui sont une demande, je pense, répétée depuis de nombreuses années par les associations étudiantes.

J'avais juste quelques retours sur la présentation de Madame LALLEMENT. D'abord, un point sur l'écart entre les signalements entre licence et master. Je pense que ça a souvent été dit, mais c'est bien de le

répéter à chaque fois, je suis d'accord sur le constat d'une plus grande vulnérabilité des étudiants de première année, mais je pense aussi que, dans certaines écoles, le travail de présentation des dispositifs n'est pas encore complètement efficient. Moi, par exemple, à l'École de la recherche quand j'y suis rentrée, ça commence à remonter, mais on ne nous a pas du tout présenté le dispositif de lutte contre les VSS de Sciences Po, ce qui n'est pas un souci particulièrement pour des personnes qui ont fait la licence à Sciences Po, mais par contre pour ceux qui y rentrent et qui ont parfois du mal à comprendre l'architecture de cette école, je pense que c'est un point important et c'est un même point qu'on retrouve en doctorat à l'entrée des nouveaux et nouvelles. Moi aussi, je salue l'idée de mobiliser les étudiants relais santé. Je me demande quel suivi vous allez avoir de ces étudiants et étudiantes puisque je pense qu'il ne faut pas minorer le fait qu'écouter des récits de gens, c'est un travail d'abord, et comme mon camarade de la section disciplinaire, Adrien LEHMAN, a pu le dire en CI, c'est aussi très lourd pour les personnes qui ont à le faire régulièrement. C'est mon point de questionnement, on charge quand même ces personnes de quelque chose d'assez lourd. Finalement, mais ça aussi, nous en avons déjà parlé ici, je m'interroge toujours sur ce grand écart qu'il y a quand même entre signalements faits à vos services de cas de VSS et les saisines effectives de la section disciplinaire. J'entends que tous les faits ne soient pas qualifiés, mais sur ces questions-là, il y a quand même un gros dossier de parole contre parole et de manque d'éléments probants qui, par ailleurs, me semble être normal pour ces cas. Peut-être qu'il n'y a pas de réponse particulière à apporter sur les cas, mais juste un peu de vigilance aussi sur cette question. Merci.

Florence DANTON

Je voudrais vous remercier pour cette présentation du dispositif et ce plan d'action qui est à la fois très vaste et très volontariste. J'avais néanmoins une question concernant le déploiement du dispositif auprès des tuteurs d'apprentissage et des maîtres d'apprentissage. Est-ce le cas et si oui, comment ? Je voudrais juste apporter un point de vigilance particulier sur le sujet de l'apprentissage qui ne semble pas faire l'objet aujourd'hui de procédures vraiment très formalisées sur le sujet de la sensibilisation aux VSS. On a constaté qu'en fait la mise en œuvre diffère beaucoup en fonction des secteurs pédagogiques. Il y a sans doute une action à mener aujourd'hui sur ce sujet parce que nous le savons, l'apprentissage fait partie de ces moments externes à Sciences Po où les risques de VSS sont réellement présents. Merci par avance pour les réponses à cette question concernant l'apprentissage.

Pierre-Louis PERIN

Merci beaucoup pour ce travail et cette mise à jour. Merci aux associations également. Un petit mot sur les enseignants vacataires. J'ai noté qu'il y avait une baisse du suivi. J'ai une petite suggestion parce que je pense que les vacataires se sentent un peu en dehors de Sciences Po et donc pas tellement concernés. Quand on fait la formation, on s'aperçoit qu'il y a des choses qui ont changé depuis le temps où on était soi-même étudiant. Il faut donc peut-être simplement dire ça : « regardez ce qu'on vous demande de faire et ce qu'il se passe maintenant parce que c'est différent et il faut que vous vous adaptiez ». Je partage la remarque de Madame DANTON, c'est important de diffuser également pour tout ce qui est maîtres de stage. Je ne suis pas sûr que ce soit très bien relayé auprès des maîtres de stage et cela me semble en effet très important.

Solen LALLEMENT

Merci pour toutes ces questions. Sur les sensibilisations en présentiel en amphi, elles sont faites auprès de toutes les écoles. J'ai pu intervenir cette année auprès de l'École de la recherche en amphithéâtre. Je pense que c'est vrai qu'il y a quelque chose à améliorer dans le fait de la coordination de nos interventions. Je parle de « nos » parce que la référente discrimination était à mes côtés également. Je pense que c'est toujours un peu, à ces rentrées, savoir comment nous pouvons fluidifier et surtout informer qu'on va être présent dans tel amphi à telle heure pour pouvoir faire ces formations parce que vous n'êtes pas la seule à me dire cela... alors que pourtant nous étions présentes. C'est vrai que nous nous interrogeons aussi et que nous pourrions peut-être maximiser notre impact, mais en tout cas, je voulais juste vous rassurer sur le fait que c'est bien fait auprès de toutes les écoles.

Sur les étudiants relais santé, ils sont à mes côtés lors des présentations d'amphi, mais je ne les ai pas du tout formés sur l'écoute et ça, je veux que ce soit vraiment dit. Je leur ai dit, je ne veux pas qu'ils soient en charge de l'écoute parce qu'ils ont autre chose à faire et que ce n'est pas dans leur fiche de poste. Je

les ai juste identifiés comme des personnes capables de faire le relais vers moi et dire « il y a un problème, parles-en à la référente, va la voir » ou « je connais bien le dispositif ». Autrement dit, des personnes qui connaissent le dispositif et qui peuvent du coup bien orienter. Je vous rejoins complètement, l'idée ce n'est pas du tout de les mettre dans cette position-là. C'est bien quelque chose sur lequel nous allons communiquer puisque de toute façon, ça vaudra le coup aussi sur les référents VSS qui sont dans les associations, je leur dis la même chose, « ne prenez pas en charge des choses qui sont lourdes », l'écoute professionnelle, c'est un métier, c'est difficile et il peut y avoir des impacts psychologiques très forts, ce n'est donc pas du tout l'idée. Je note aussi qu'il faut préciser cela.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup, Cécile, pour votre intervention sur l'écart entre le nombre de signalements et le nombre de saisines de la section disciplinaire. Nous partageons la même analyse que vous, à savoir que nous sommes très souvent dans une situation, au-delà de la parole contre la parole, même dans des situations d'intimité de couple très régulièrement dans ces signalements où il est, du fait de notre rôle en tant qu'université et non pas en tant qu'instance judiciaire, extrêmement difficile avec les moyens que nous avons, la réponse ne serait pas d'avoir plus de moyens, mais simplement le type de moyens que nous avons et le type de rôles que nous avons n'est pas celui de pouvoir identifier effectivement si des manquements à nos règlements et à nos chartes ont été commis dans le cadre souvent de situations de couple difficiles, douloureuses et parfois répréhensibles, mais pas du point de vue de nos règlements. Je conçois toute la difficulté d'entendre cela et la CEIP veille aujourd'hui à être très accompagnante sur le fait que lorsqu'il n'y a pas de saisines de la section disciplinaire, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de faits, qu'il n'y a pas eu de violences, qu'il n'y a pas eu de difficultés reconnues. Simplement que ça n'est pas de l'ordre d'un manquement à nos règlements, en tout cas de la manière dont nous, nous pouvons le constater dans ces situations. C'est toute la subtilité et la difficulté de la chose et nous avons vraiment le souhait de continuer à faire de la pédagogie sur cela parce que nous sommes conscients que ce passage de quarante-neuf à cinq peut donner l'impression qu'on ne sait pas faire ou qu'on ne veut pas faire et nous voulons vraiment être certaines que ce soit bien compris par toutes les personnes qui auraient besoin de saisir ce dispositif. Merci pour cette intervention.

Solen LALLEMENT

Pour répondre sur la question de l'apprentissage, c'est vrai qu'il faut que nous renforçons beaucoup plus nos procédures. Pour ce qui est des tuteurs d'apprentissage à Sciences Po, ils ont la même formation, ils reçoivent cette formation aux VSS et normalement ils ont connaissance du dispositif. En revanche, ce qui pose question, ce sont les externes, les tuteurs externes des étudiants qui, eux, ne sont pas forcément armés pour prendre cela en compte et c'est vrai que, dans les cas qui nous sont remontés, je fais beaucoup de médiation par rapport à cela pour rencontrer à la fois le maître d'apprentissage, le tuteur d'apprentissage et du coup cela demande peut-être que nous armions un peu plus en amont les procédures, les règlements, les chartes, avoir quelque chose qui soit un peu plus engageant. Quand on a un tuteur, quand on est tuteur, qu'est-ce que ça engage ? On peut aussi être face à ce type de problèmes de violences sexuelles et sexistes, comment réagit-on ? Je suis d'accord justement pour mettre cela en priorité dans les actions des procédures. Nous avons réglé la procédure notamment des étudiants étrangers qui étaient en échange, nous avons commencé à caler des procédures plus claires et je pense que sur l'apprentissage, effectivement, un travail doit être fait et recentré là-dessus. Merci d'avoir alerté aussi sur ce point-là.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Je propose que nous passions rapidement au dernier point à l'ordre du jour. Je laisse la parole à Anne LESAGRETAINE pour la présentation du parcours d'orientation.

IV. PRÉSENTATION DU PARCOURS D'ORIENTATION

Anne LESEGRETAINE

Merci beaucoup. J'ai compris le message, je vais essayer d'aller très, très vite. D'autant plus qu'il s'agit aujourd'hui davantage d'un point d'étape que d'une présentation finalisée puisque nous sommes encore

en train de travailler sur le parcours d'orientation. Je souhaiterais simplement rappeler que la continuité entre le Collège universitaire et le master a été réaffirmée, ce qui signifie qu'un étudiant, lorsqu'il arrive parmi nous en bachelor, est accueilli dans un parcours en cinq ans, c'est ce que permet d'ancrer la création de ce parcours d'orientation. Certains d'entre vous étaient présents lors de plusieurs sessions de réflexion interconseil qui se sont déroulées l'an dernier et qui ont permis de formuler un certain nombre de propositions. Je ne vais pas y revenir en détail. Vous avez vu, je l'espère, la note qui vous a été transmise. Parmi les principales propositions, il y avait l'avancement du calendrier des vœux de master et aussi le renforcement du parcours d'orientation dont nous parlons aujourd'hui. Un groupe de travail s'est réuni cet automne avec à la fois des représentants du Collège, des écoles et des étudiants, suivi d'une phase de consultation organisée avec la DVE qui a permis de recueillir et de croiser les regards de différentes populations d'étudiants du Collège universitaire, première année, deuxième année, troisième année, également des campus en région puisque des représentants de quasiment l'ensemble des campus étaient présents lors de cette phase de consultation. Cela nous a permis de recueillir les opinions d'étudiants français, francophones et internationaux.

Les contours du parcours qui se dessinent s'appuient aujourd'hui sur les trois dimensions de connaissance de soi, des masters et des métiers. L'idée, c'est que le parcours puisse permettre aux étudiants de réfléchir et de s'appesantir davantage sur leurs aspirations et attentes personnelles, de permettre un approfondissement de la connaissance de l'offre de masters et que les écoles puissent avoir l'opportunité de valoriser les spécificités des projets pédagogiques, écoles et programmes. Cela doit évidemment se conjuguer avec une meilleure appréhension des métiers et des débouchés qui sont associés à ces différentes formations.

L'enjeu pour notre groupe de travail a été de réfléchir dans un cadre, si je puis m'exprimer ainsi, légèrement contraint par différents enjeux. Le premier, c'est que la perspective du choix de master peut sembler lointaine pour un certain nombre d'étudiants lorsqu'ils accèdent au collège universitaire. Le second enjeu, c'est également de s'adresser à tous les étudiants, quel que soit le campus, mais aussi lorsqu'ils sont en troisième année, donc à l'international. L'engagement étudiant est notre premier objectif, car il s'agit d'arriver à intéresser les étudiants très tôt dans leur parcours pour qu'ils se sentent sereins au moment du choix.

L'idée, c'est d'arriver à avoir un parcours qui soit autoporté. Le parcours d'orientation va être une sorte de guide qui permettra à un étudiant du Collège universitaire de se repérer dans le temps, de ne pas perdre de vue le sujet et d'avoir des étapes clefs. C'est en quelque sorte une carte du Tendre de l'orientation à faire varier en fonction de sa maturité vis-à-vis du sujet et de sa réflexion qui est très personnelle. Vous le voyez, nous avons réfléchi en termes de chronologie, mais aussi en termes de thématiques, connaissance de soi, connaissance des masters et connaissance des métiers, pour proposer un parcours constitué de différentes étapes qui ne seront pas étanches. Un étudiant de deuxième année pourra s'intéresser à des modules de troisième année et vice versa. Pour rendre ça un tout petit peu plus concret, le meilleur endroit qui est apparu pour héberger ce parcours, c'est Moodle. Cela s'est avéré assez consensuel dans la phase de consultation, Moodle étant un hub académique et un espace très familier à tous les étudiants, où qu'ils soient, parce qu'y sont hébergés des parcours, notamment celui VSS, mais aussi d'autres cours, bien sûr. C'est donc vraiment le lieu où l'étudiant va pouvoir se repérer et trouver facilement le parcours d'orientation. Pour terminer, parce que je le rappelle, le travail que nous sommes en train de mener est toujours en construction, nous poursuivons les discussions avec les directeurs de campus et la doyenne du Collège universitaire, et également avec les écoles pour donner vie à ce que nous avons défini en groupe de travail, et trouver les moyens de faire communiquer les étudiants du Collège avec des étudiants de master. Comment fait-on ? Sous quelle forme pour que ce soit facile et accessible à tous ? C'est maintenant la phase dans laquelle nous nous trouvons. Je peux vous donner une première prévisualisation de certains modules. Ça, c'est un exemple de module qui est déjà défini pour le parcours d'orientation des tests de découverte de soi qui permettront aux étudiants d'amorcer la réflexion, en commençant par réfléchir à leurs attentes, leurs intérêts personnels. Nous avons parlé de la connaissance avec les masters, il faut qu'on arrive à trouver le bon moyen de faire dialoguer, des étudiants de Collège avec des étudiants qui sont en train de vivre leur expérience de master. Cet intérêt pour le pair à pair est ressorti de manière assez vive dans le groupe de travail, mais aussi dans les phases de consultation. Nous avons également l'enjeu de faire dialoguer les étudiants avec les équipes pédagogiques des écoles. Au-delà des ressources auxquelles ils ont accès de manière continue sur les sites web. Les étudiants doivent avoir l'opportunité de pouvoir poser des questions à des

responsables pédagogiques sur l'offre pédagogique. Les échanges avec les Alumni doivent être intégrés et mieux connus des étudiants du Collège universitaire. Enfin, il s'agit de l'ensemble des ressources existantes que nous allons intégrer dans le parcours et mieux valoriser. Vous voyez l'exemple du replay Sciences Po Live qui demande beaucoup d'engagement de la part des écoles pour répondre à beaucoup de questions afin de présenter leur offre. Ce type de ressources doit être mieux identifié, mieux connu, mieux partagé de l'ensemble des étudiants du Collège, et ce, dès le début, pour que le choix qui se déroule désormais à la mi-janvier de la troisième année se fasse en toute quiétude, sérénité, et avec une pleine conscience de tout le possible existant.

Je vais m'arrêter là aujourd'hui. J'espère que j'aurai le plaisir de revenir vous voir à la rentrée, puisque dans les prochaines étapes que vous voyez, nous sommes actuellement en plein travail de prototypage avec nos collègues de l'ICI. Vous avez vu quelques premières images du parcours dans Moodle, nous poursuivons les échanges avec les écoles et le Collège universitaire, avec un lancement envisagé à l'automne 2024, vraisemblablement progressivement, mais j'ai bon espoir, compte tenu de l'avancement de nos travaux, que nous aurons un parcours d'orientation à proposer dès la rentrée prochaine. Je suis bien sûr à votre disposition.

Cloé ARTAUT

Je vous remercie pour cette présentation très synthétique et néanmoins très claire. Vous serez évidemment la bienvenue à la rentrée pour rendre compte des avancées du projet. Une petite question qu'on avait déjà posée avec NOVA pendant le groupe de travail. Il n'est pas question, si j'ai bien compris, que le module soit obligatoire pour le moment ?

Anne LESEGRETAIN

Non. Pour des raisons évidentes du sujet, c'est-à-dire que si on vous force à aller chez le psychanalyste, la psychanalyse ne fonctionne pas et le sujet de l'orientation en lui-même nécessite un intérêt de la personne, en l'occurrence de l'étudiante ou de l'étudiant. L'idée, c'est vraiment que l'étudiant soit acteur, que nous mettions tout en œuvre pour que les étudiants aient l'ensemble des ressources disponibles à la fois pour recueillir de l'information et pour amorcer de la réflexion, mais il y a une responsabilité de l'étudiant lui-même à s'investir ce travail très personnel de réflexion.

Florence DANTON

Merci. D'abord un très grand merci pour la mise en place de ce parcours qui va dans le sens à la fois d'une amélioration de l'orientation des étudiants d'une part et puis d'autre part évidemment du pilotage des effectifs par les écoles dont nous savons que c'est un sujet parfois compliqué. Néanmoins, on peut s'étonner, si j'ai bien compris, du fait que ce parcours ne soit pas obligatoire comme c'est le cas dans d'autres établissements. Je voudrais juste savoir pourquoi le choix a été fait à ce stade de ne pas rendre ce parcours obligatoire puisque nous savons tous que, dans ce cas-là, il y a un risque effectivement que les étudiants n'aillent pas chercher des informations et que la mise en place d'un tel dispositif, qui a l'air très riche et très complet, soit peut-être moins suivie d'effets. Merci beaucoup.

Anne LESEGRETAIN

Ce que nous souhaitons avec la doyenne, c'est que ce qui soit obligatoire, c'est l'engagement. C'est-à-dire que les étudiants seront évidemment conviés, je souligne très fortement ce terme, j'oserais presque dire convoqués, à des réunions de présentation de ce parcours. Ensuite, pour l'essentiel, je reviens à ce que j'ai dit précédemment, je crois que le sujet en lui-même nécessite que l'étudiant en soit pleinement acteur. En revanche, notre rôle c'est de le rendre suffisamment attractif pour que la question de l'engagement des étudiantes et étudiants ne se pose même plus.

Cloé ARTAUT

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce point ? Non. Dans ce cas, je suis désolée, mais je vais devoir faire l'impasse sur les questions diverses compte tenu de l'heure tardive. Donc s'il y en a, je vous propose de les envoyer par mail aux personnes concernées et je lève la séance. Merci beaucoup.

Cloé ARTAUT lève la séance à 10 heures 47.